

MINISTRE DES DOMAINES DE L'ETAT
DES AFFAIRES FONCIERES
ET DE L'HABITAT

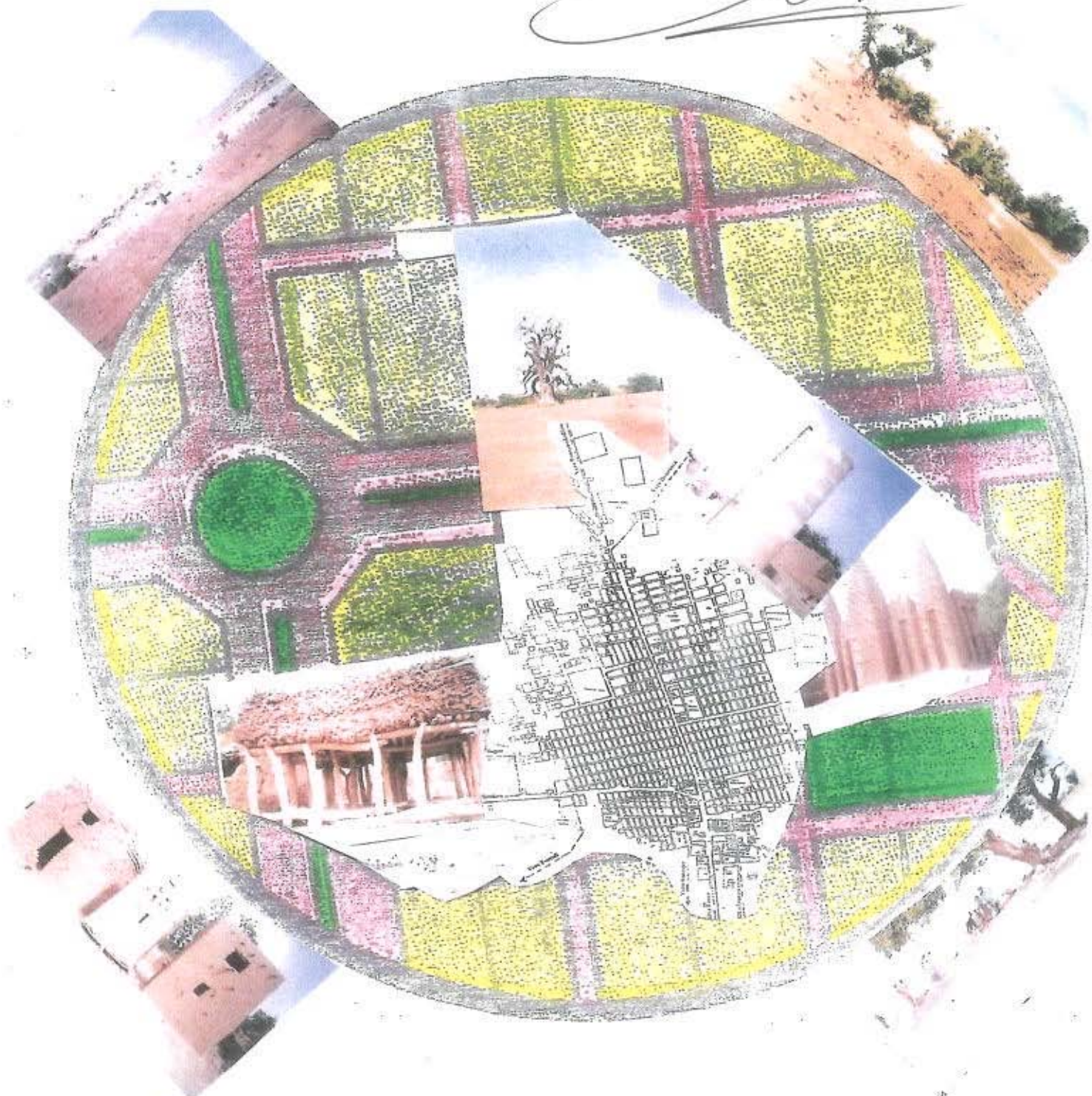
DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME
ET DE L'HABITAT

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple-Un But -Une Foi

Authentifié, le 17-9-04

Le Secrétaire Général
Gouvernement

**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME
DE LA VILLE DE KORO ET ENVIRONS
(COMMUNE RURALE DE KORO)**



Bureau d'Etudes des Infrastructures et du Développement (BEID SARL)
BP E 856 Tél : 229 05 89 / 673 06 53 Imm. Houd Baby Hamdallaye marché

DECRET N°04- 292 / P-RM DU 29 JUIL 2004

PORTANT APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA
VILLE DE KORO ET ENVIRONS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N°02-016 du 3 Juin 2002 fixant les règles générales de l'Urbanisme ;
- Vu le Décret N° 186/PG-RM du 26 Juillet 1985 portant Réglementation du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme et du Schéma Sommaire d'Aménagement et d'Urbanisme ;
- Vu le Décret N°04-140/P-RM du 29 avril 2004 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret N°04-141/P-RM du 2 mai 2004 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret N° 04-146/P-RM du 13 mai 2004 fixant les intérim des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{ER} : Est approuvé et rendu exécutoire pour une durée de vingt (20) ans de 2004 à 2023 le Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Koro et environs annexé au présent décret.

Article 2 : Ledit Schéma Directeur concerne la ville de Koro et environs (commune de Koro).

Article 3 : Ledit Schéma Directeur ainsi approuvé est opposable à toutes les collectivités publiques et aux tiers opérant dans son périmètre.

Article 4 : L'application du présent Schéma Directeur fera l'objet d'études de Plans d'Urbanisme Sectoriel (P.U.S.) et de plans de détails selon la programmation prévue dans le document.

Ces plans ne peuvent modifier les grandes orientations du Schéma Directeur d'Urbanisme.

SOMMAIRE

	Page
INTRODUCTION	5
Objectifs globaux.....	5
Objectifs spécifiques.....	5
 PREMIERE PARTIE: CONSTAT 	
I.HISTORIQUE DE LA VILLE	7
II. PRESENTATION DE LA COMMUNE.....	9
2.1.Situation.	9
2.2.Périmètre d'urbanisation	9
III. EVOLUTION, OCCUPATION ET ANALYSE DU SITE.....	10
3.1.Evolution du site.....	10
3.1.1.Période pré-coloniale.....	10
3.1.2.Période coloniale.....	10
3.1.3.Période post-coloniale.....	10
3.2. Occupation du site.....	10
3.2.1. Zones d'habitat.....	10
3.2.2. Zones d'activités.....	10
3.3.Analyse du site et de ses contraintes.	11
3.3.1.Aspects physiques.	11
a) climat.....	11
b) vent.....	11
c) hydrographie.....	11
d) Pluviométrie.....	11
e) faune.....	11
f) flore	12
3.3.2.Contraintes.....	12
a) contraintes physiques.....	12
b) contraintes juridiques.....	12
c) contraintes culturelles.....	12
d) problématique foncière.....	12
IV . DEMOGRAPHIE	13
4.1. composition de la Population	13
4.2.Evolution de la population et taux de croissance	15
4.3.Mobilité de la population	15
V. ECONOMIE	16
5.1.Secteur primaire	16
5.1.1. Agriculture.....	16
5.1.2. Elevage.....	18
5.1.3. Pêche.....	19
5.1.4. Cueillette.....	19
5.1.5. Autres ressources.....	19

5.2.Secteur secondaire	19
5.2.1.Artisanat.....	19
5.3.Secteur Tertiaire	20
5.3.1. Commerce.....	20
5.3.2. Transport.....	20
5.3.3.Institutions financières.....	20
5.3.4.Tourisme.....	20
5.3.5.Administration.....	20
5.3.6.ONG.....	21
Conclusion	21
VI. VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ASSAINISSEMENT.....	22
6.1.Voirie.....	22
6.1.1.Voirie primaire.....	22
6.1.2.Voirie secondaire.....	22
6.1.3.Voirie tertiaire.....	23
6.1.4. Ouvrages d'art.....	23
6.2. Réseaux divers	23
6.2.1. Alimentation en eau potable.....	23
6.2.2. Réseau d'électricité.....	24
6.2.3.Réseau téléphonique-Télévision-Radio.....	24
6.3.Assainissement	25
6.3.1. Drainage des eaux pluviales.....	25
6.3.2. Evacuation des déchets liquides.....	25
6.3.3. Evacuation des déchets solides.....	25
VII. TRANSPORT	26
VIII. EQUIPEMENTS EXISTANTS	27
8.1. Equipements administratifs	27
8.1.1. Secteur public.....	28
8.1.2. Secteur privé et O.N.G.....	28
8.2. Equipements scolaires	28
8.2.1.Enseignement préscolaire.....	28
8.2.2.Enseignement fondamental.....	28
8.2.3.Enseignement secondaire technique et professionnel.....	28
8.2.4.Medersa.....	28
8.3.Equipements socio-sanitaires	32
8.3.1. Secteur public.....	32
8.3.2. Secteur privé.....	32
8.4.Equipements commerciaux	33
8.4.1. Centre commercial.....	33
8.4.2. Dépôt de carburant et station service.....	33
8.4.3. Equipements divers.....	33

8.5.Equipements sportifs et culturels	34
8.5.1. Maison des jeunes.....	34
8.5.2. Terrain de sport.....	34
8.5.2. Espaces culturels.....	34
8.6.Equipements touristiques et de loisirs	34
8.7. Equipements cultuels	35
8.7.1. Mosquées.....	35
8.7.2. Eglises.....	35
8.7.3. Cimetières.....	35
8.8. Equipements de sécurité	36
8.8.1. Gendarmerie	36
8.8.2. Garde nationale.....	36
8.8.2. Bureau des Douanes.....	36
8.8.3. Prison civile.....	36
conclusion	39

DEUXIEME PARTIE: RAPPORT PROGRAMME

INTRODUCTION	41
I.ZONAGE	42
1.1.Perspectives de développement de la ville	42
1.2. Description du zonage (base conceptuelle du zonage)	42
II. VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT	44
2.1.Voirie	44
2.1.1. Maillage.....	44
2.1.2. Voies à créer.....	44
2.1.3. Voies à aménager.....	44
2.1.5. Ouvrages d'art.....	45
2.2.Réseaux divers	46
2.2.1. Réseau d'alimentation en eau potable.....	46
2.2.2. Réseau d'électricité.....	46
2.2.3. Réseau téléphonique.....	46
2.2.4. Télévision – Radio.....	47
2.3.Environment	47
2.3.1. Assainissement.....	47
2.3.1.1. Drainage des eaux pluviales.....	47
2.3.1.2. évacuation des déchets liquides	47
2.3.1.3. évacuation des déchets solides	47
2.3.2. Préservation de la nature.....	48
III. EQUIPEMENTS PROGRAMMES	49
3.1.Equipements administratifs	49
3.2.Equipements socio sanitaires	49

3.3.Equipements scolaires	49
3.4. Equipements commerciaux	50
3.5. Equipements touristiques et de loisir	50
3.6. Equipements sportifs et culturels	50
3.7. Equipements cultuels	50
3.8. Equipements de sécurité	50
IV . TRANSPORTS	51
4.1. Infrastructures	51
4.1. Equipements.....	51
4.3. Organisation du transport	51
4.4. Perspectives	51
V. EVALUATION DU SCHEMA	52
TROISIEME PARTIE: STRATEGIES D'APPLICATION	
I. STRATEGIES	62
1.1. Stratégie foncière	63
1.2. Stratégie institutionnelle	63
1.3. Stratégie financière	63
1.3. Stratégie sectorielle	65
II. PHASAGE DU SCHEMA	66
2.1. Première phase.....	66
2.2.Deuxième Phase	66
III.RECOMMANDATIONS	67
IV. ANNEXES	68
Procès Verbal (PV) de Délibération du Conseil Communal	
Décision d'Approbation du PV de Délibération	
Liste des participants	

INTRODUCTION

Ce document est le rapport de l'Etude du Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de la ville de Koro et environs.

Le SDU est un instrument de planification urbaine régi par la Loi N°02-016/AN-RM du 03 juin 2002 fixant les Règles Générales de l'Urbanisme.

Le Ministère chargé de l'Urbanisme a initié dans son programme d'action de l'année 2003 l'élaboration des Schémas Directeurs d'Urbanisme (SDU) d'un certain nombre de localités dont celui de Koro et environs.

Le but visé par la présente étude est d'élaborer pour la ville de Koro; un Schéma Directeur d'Urbanisme qui est un document de planification urbaine, un outil précieux de gestion et mieux un véritable tableau de bord à la disposition des autorités communales pour contrôler et gérer la localité.

Le Schéma Directeur vise en effet à définir un nombre suffisant de lignes directrices pour donner une cohérence à l'environnement tout en sauvegardant la possibilité d'initiatives privées et en maintenant des espaces ouverts afin de pourvoir éventuellement aux exigences locales.

Afin de prendre en compte les aspirations des populations, la méthodologie utilisée pour l'élaboration de la présente étude a été la méthode participative. Un séminaire-atelier a été organisé à Koro du 16 au 25 octobre 2003 avec la participation des services techniques locaux, des autorités administratives, municipales et autres personnes ressources.

Objectif global

L'objectif global du schéma est de déterminer les orientations fondamentales du développement et de l'aménagement du territoire de la localité de Koro et de ses environs.

Le SDU est conçu de manière à promouvoir un meilleur cadre de vie propice à l'épanouissement des hommes.

Il définit les principes d'organisation de l'agglomération en matière d'habitat, d'activités, de grands équipements, de réseaux de voirie et de réseaux divers. Il traite aussi des stratégies à mettre en œuvre pour l'application des orientations dégagées.

La validité du SDU est de vingt (20) ans (2004-2023). Son actualisation est possible tous les cinq (5) ans, selon les exigences du développement social et économique de la localité.

Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques visés sont :

- organiser l'espace autour des centres d'intérêt économiques définis dans le SDU ;
- prévoir un développement harmonieux de la ville par une répartition équitable des équipements ;
- faciliter la gestion des ressources locales ;
- faciliter l'émergence d'un nouvel espace économique.

PREMIERE PARTIE: CONSTAT

I. HISTORIQUE

L'éclatement des restes de l'empire du Mali à la fin du XVIème siècle et au début du XVIIème siècle a provoqué de grandes migrations de populations. Celle des Dogons se situe à cette période. Cinq (5) frères (Bagi, Antimè, Antadou, Anaye et Anou) sont ainsi parvenus sur le plateau qui portera plus tard le nom de plateau Dogon.

Bagi a fondé Kani-Bonzon (Khan) à partir de laquelle le peuplement du pays Dogon a commencé et qui constitue donc le point de séparation des frères. Les descendants de Bagi ont pris le patronyme TOGO.

Antimè a fondé Bankass, ses descendants ont pris le patronyme GUINDO.

Antadou a fondé Tèmè-Na et sa descendance a pris le patronyme TOGO.

Anaye a fondé Koro et Anou a fondé Sanga ou Sangha au Burkina Fasso, sa descendance a pris le patronyme Warmé.

Anaye le fondateur de Koro était un chasseur qui après une longue randonnée a décidé de s'installer à l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la résidence du préfet de Koro, il accrocha sa gibecière à un arbuste (Erè: Gosia sénégalinsis), ce geste: "Koro" en Togokan ou "Kollo" en Diamsaye dialecte a donné son nom à la ville. Anaye s'installa sous un baobab symbole de la ville.

A la faveur de ses pérégrinations de chasseur il découvrit un site Tellem au lieu dit Monoka situé entre Sogou et Yadianga. Ayant réussi à se saisir d'un Tellem, Anaye négocia une alliance avec cette ethnie qui vivait dans des abris souterrains. Il prit pour épouse une jeune fille Tellem du nom de Yadiém (Pédoncule: lien entre Anaye et les Tellems). Le frère de Yadiém qui lui avait servi d'otage devint le responsable des terres et de leur fertilité. Yadiém eut de Anaye 4 garçons qui s'installèrent dans le Gourou-Koun avec pour patronyme: Djimdé, Kouani, Agno....

Le ménage de Anaye se ravitaillait en eau pendant la saison sèche à une mare dénommée Borogoun située à 2 km au Sud de Koro. Chaque fois que Yadiém allait y puiser de l'eau, elle rencontrait une Nymphé (jolie jeune fille) qui l'aidait à porter sa jarre sur sa tête. Yadiém en parla à son mari qui lui donna quelques objets et produits à mettre sur la Nymphé dès qu'elle eut fini de l'aider à porter la jarre. Quand Yadiém s'exécuta, la Nymphé plongea aussitôt dans l'eau et fut immédiatement rejetée, alors elle s'assit sur la berge et se lamenta: personne ne voulait d'elle car elle a été souillée. Yadiém lui offrit l'hospitalité et elle accepta. Quand de sa case Anaye vit arriver la Nymphé il s'écria "Yabèrè" (Voilà ce qu'une femme m'a rapporté) et Yabèrè devint le prénom de la Nymphé. Celle-ci devint la seconde épouse de Anaye dont elle eut un garçon dénommé Gonkiran. La descendance de Gonkiran prit les patronymes : NIANGALY, DJIMDE, BAMADIO, DAMA et s'installa dans le Gourou-Dossou.

Le Gourou ou contrée lointaine s'étend de Pomorododiou à la frontière du Burkina Fasso et de Gourthy (commune de Dioungani) à Goursindé (commune de Dougoutèné I).

Par suite de guerres et de razzias, le Gourou en général et Koro en particulier ont connu plusieurs dispersions et retours. La dernière réinstallation de Koro a été favorisée par Onobaye ASSIWE.

Quand la zone a été pacifiée, des peulhs et des mossis sont venus s'y installer.

A la tête du Gourou un pouvoir provincial appelé "Ogo-Sangha" devait être exercé à tour de rôle par les huit (8) familles du Gourou, Seules les quatre (4) Familles du Gourou-Dossou ont exercé ce pouvoir. Quant à la ville de Koro elle a connu un pouvoir plus spirituel que temporel; c'est avec Ogotanou BAMADIO que le pouvoir est devenu temporel.

Ogotanou BAMADIO a coïncidé avec le règne de Sékou Ahmadou (1818-1821).

Convoqué et torturé à Hamdallaye, Ogotanou a demandé à toute sa descendance de ne plus prétendre à la chefferie; c'est ainsi que celle-ci passa aux mains de Agumé Douïnlo NIANGALY. C'est sous le règne de Agumé que Koro a passé de la souveraineté de Hamdallaye à la souveraineté des Toucouleurs qui se sont installés à Bankass après 1864. C'est au retour de Bankass que Agumé a été assassiné par des brigands . Son fils Irè-ELLY qui a voulu lui succéder n'a pas eu l'assentiment de la famille qui a déménagé à Kiri pour le mettre devant ses responsabilités. La chefferie est donc

revenu à Katé sous lequel la colonne Voulet-Chanoine a passé par Koro pour la Haute Volta. En avril 1893 Bandiagara et l'empire Toucouleur ont été conquis par Archinard et Koro est entrée dans l'ère de la colonisation.

Katé devenu doyen d'âges a cédé la chefferie temporelle à son frère Bocar DAGAHIRE au profit du "Ogonat" (chefferie spirituelle).

Inessé Bocar a succédé à son père, sous lui Koro a été érigée en canton. Suite à une faute administrative, le canton de Koro a été placé sous la tutelle du canton du Téndé (Toroli) vers 1937. Ketéon KENEKOUO qui a remplacé INESSSE s'est révélé inefficace et a été destitué au bout de deux (2) ans. Il a été remplacé par Agone.

Il est à signaler que depuis Ogotanou BAMADIO la chefferie est restée dans la famille NIANGALY jusqu'à nos jours.

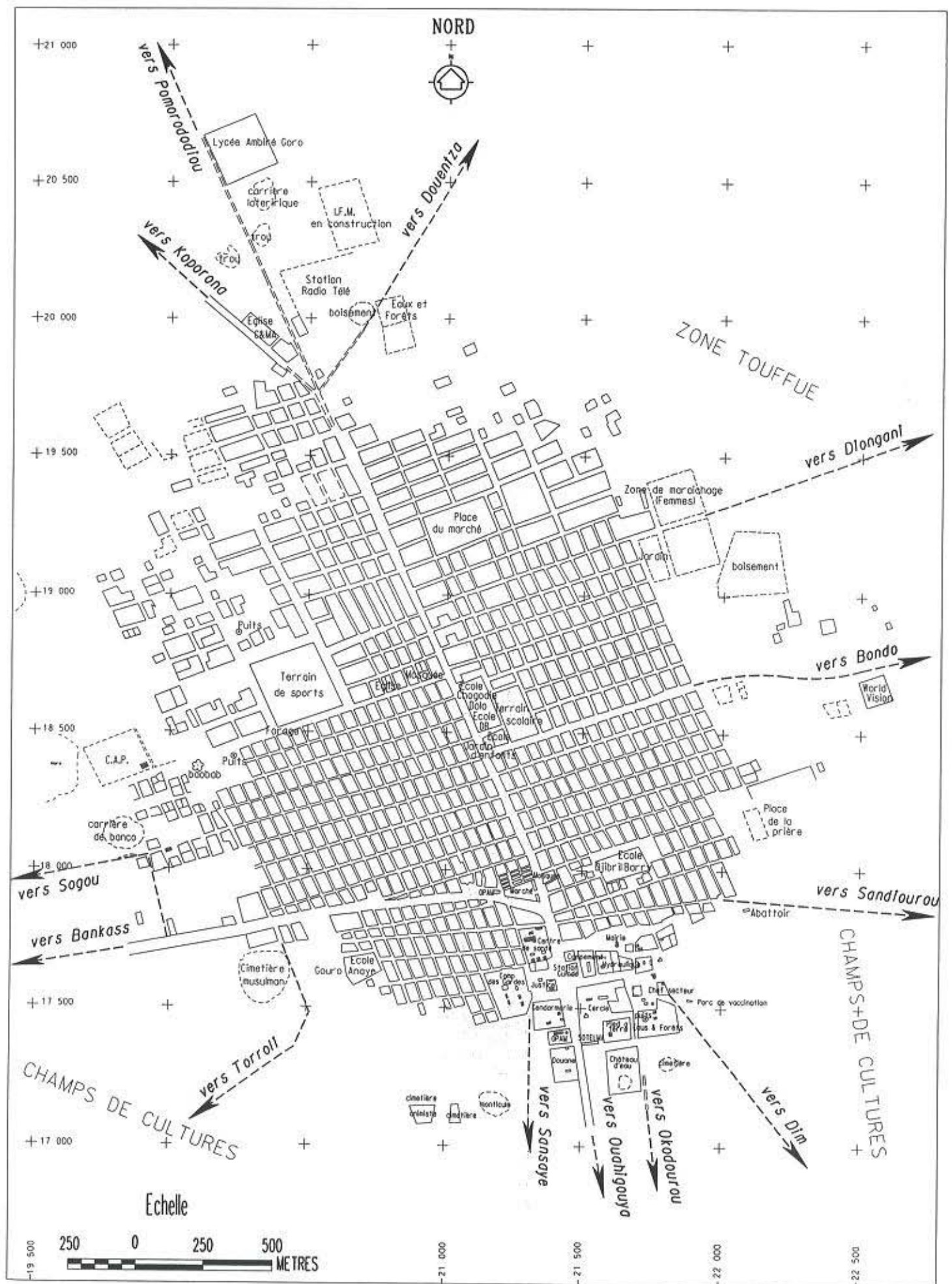
Koro à cause de sa position stratégique a été érigée en Subdivision Administrative en 1957 avec Monsieur René GUILBAUT Administrateur FOM comme premier chef de division, remplacé en 1959 par Monsieur Diougodié DOLO premier Administrateur Soudanais.

En 1961 Koro a été érigée en Cercle avec Monsieur Flatiè DIALLO comme premier commandant de Cercle.

Agone mourut en 1972 laissant la chefferie à son jeune frère Edjeloum NIANGALY qui mourut en 1998 et fut remplacé par Atimè MONIHIRE.

A la faveur de la réforme de la décentralisation, Koro a été érigé en commune rurale dont les organes ont été mis en place après les élections du 06 juin 1999.

PRESENTATION DE LA VILLE DE KORO



II. PRESENTATION DE LA COMMUNE DE KORO

2.1. Situation

La commune rurale de Koro a été créée par la loi n°96-059 du 04 novembre 1996. Koro est située à 52 km de Bankass, 75km de Bandiagara, 100km de Ouahigouya au Burkina, 130km de Dountza, 175km de Mopti, 281km de Ouagadougou, 735 de Bamako.

Koro est le chef lieu de la commune et du cercle du même nom, située au Sud-Est de la région de Mopti sur la route nationale RN15 à 175 km de Mopti, 35 km de la frontière du Burkina Faso et 100 km de Ouahigouya au Burkina Faso. Elle est située environs à la longitude de 6° Ouest et à la latitude de 13°55 Nord.

La commune de Koro couvre une superficie de 1.692,7km² pour une population de 41.440 hbts.

Elle est limitée à l'Est par la commune de Bondo, au Nord par les communes de Bondo, Youdiou et Kopopro-Pen, à l'Ouest par les communes de Koporokendé-Na, Pel-Maoundé et Dougoutène I, au Sud par le Burkina Faso.

La commune de Koro comprend 48 villages et 18 hameaux.

Le Conseil Communal mis en place à l'issue des élections du 06 juin 1999 compte 23 conseillers dont deux (2) femmes.

Le Bureau du Conseil Communal comprend quatre (4) membres dont le Maire et 3 adjoints.

2.2. Périmètre d'urbanisation

Description :

Le périmètre d'urbanisation retenu pour la ville de Koro se confond avec les limites de la commune. Sa superficie est de 1.692,7km² pour une population de 41.440 hbts (1998).

Le périmètre d'urbanisation comprend la ville de Koro et 47 villages.

Tableau n°01: Distances des villages de la commune par rapport à la ville de Koro et leurs coordonnées géographiques.






N°	Villages	Distances (km)	Longitudes	Latitudes
2	A l'Est Dim Sogo	21	-2,91486	14°02'95"
3	A l'Ouest Ourokorohin	13	-3,17904	14°01'10"
4	Au Nord Pomorodiodiou	14	-3,32321	14°15'35"
5	Au Sud Biramaoundé	75	-2,877	13°66'11"
6	A l'Est Kénéwé	04	-3,04341	14°08'95"
7	A l'Ouest Yadianga	12	-3,19063	14°06'99"
8	Au Nord Gorogouro	06	-3,11871	14°11'69"
9	Au Sud Ogodouroukoro	08	-3,02905	14°00'61"

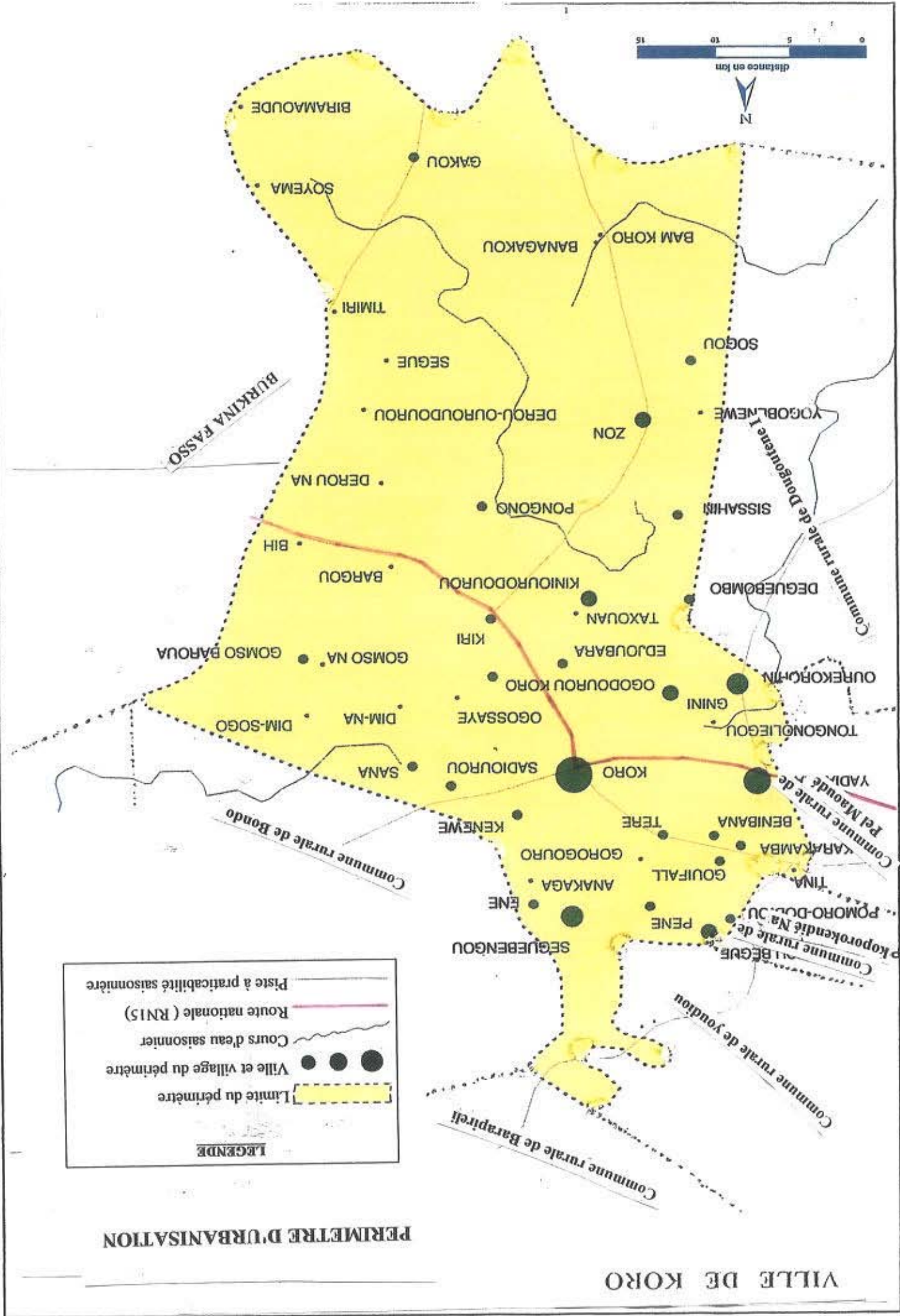
Tous les villages de la commune à part ceux situés au Sud de Pongono et Zon apportent à Koro les produits agricoles (mil, arachide, niébé, wanzou, fonio, dattes sauvages, feuille baobab, gombo, pain de singe tamarin) et se procurent les produits manufacturés (sel, sucre, pétrole, farine de blé, tissu, pièces de rechanges des engins, charrettes, charrues...) et les services (pièces administratives, éducation, santé, micro crédit...).

VILLE DE KORO

PERIMETRE D'URBANISATION

LEGENDE

-  Limite du périmètre
-  Ville et village du périmètre
-  Cours d'eau saisonnier
-  Route nationale (RN15)
-  Piste à praticabilité saisonnière



III. EVOLUTION, OCCUPATION ET ANALYSE DU SITE

3.1. Evolution du site

3.1.1. Période pré-coloniale

Koro pré colonial comprenait 7 quartiers: Dionongou, Banongou, Kogoronongou, Ogonongou, Levenongou, Bononongou, Alphenongou. Ces quartiers se situent dans l'espace compris entre le Centre de Santé au Sud , le pont au Nord, la maison du combattant au Nord et le puits bozo à l'Est.

3.1.2. Période coloniale:

Pendant la colonisation Koro a vu la création de Mossinongou, du centre administratif sur le site actuel de la Gendarmerie.

3.1.3. Période post-coloniale

La réhabilitation du noyau ancien a eu lieu en 1968, il a permis le désengorgement de la vieille ville, son maillage et l'extension de la ville surtout vers l'Ouest et le Nord. A la faveur de l'installation des services publics et parapublics et d'une arrivée de nouveaux habitants (Elevage, Agriculture, Somiex, Second cycle, OPAM, Hydraulique ...), la ville s'est densifiée et s'est étendue jusqu'au niveau de l'école. Le désenclavement en 1979-1981 a attiré beaucoup de personnes ce qui a provoqué l'extension de la ville vers le Nord – Ouest et Nord – Est.

La ville a été divisée en quatre (4) secteurs: KoroI, KoroII, Koro III et Koro IV.

3.2. Occupation du site

Les formes d'occupation du site sont: la zone d'habitat, le centre administratif, le centre commercial, le domaine scolaire en formation, le périmètre maraîcher, les carrières d'extraction de matériaux de construction.

3.2.1. Zone d'habitat

La zone d'habitat: est divisée en 4 secteurs: Koro I, Koro II, Koro III et Koro IV.

Koro I: il regroupe les quartiers Ogo-Ouro, Bono-Nongou; Lévanongou; Alphonongou une partie de Kogoro-Nongou et une partie du quartier administratif.

Koro II: Kogoro-Nongou et Kogoro-Nongou extension.

Koro III: Dionongou, Banongou, le centre commercial et une partie du quartier administratif.

Koro IV: Mossinongou

Les matériaux de constructions sont généralement en banco, les toits sont des terrasses. On rencontre quelques maisons en semi dur aux toits en tôles.

Toute la ville de Koro est tramé l'ancien site a été réhabilité en 1968. En 1988-1989 et 1990 il y'a eu d'autres lotissements. Les zones avec des rues larges sont peu habitées. On y rencontre quelques maisons en dur et semi dur.

3.2.2. Zones d'activités

Centre administratif:

Il est situé au Sud de la ville de part et d'autres de la RN15. Les constructions sont en dur et en semi dur. Il abrite des bureaux et des logements.

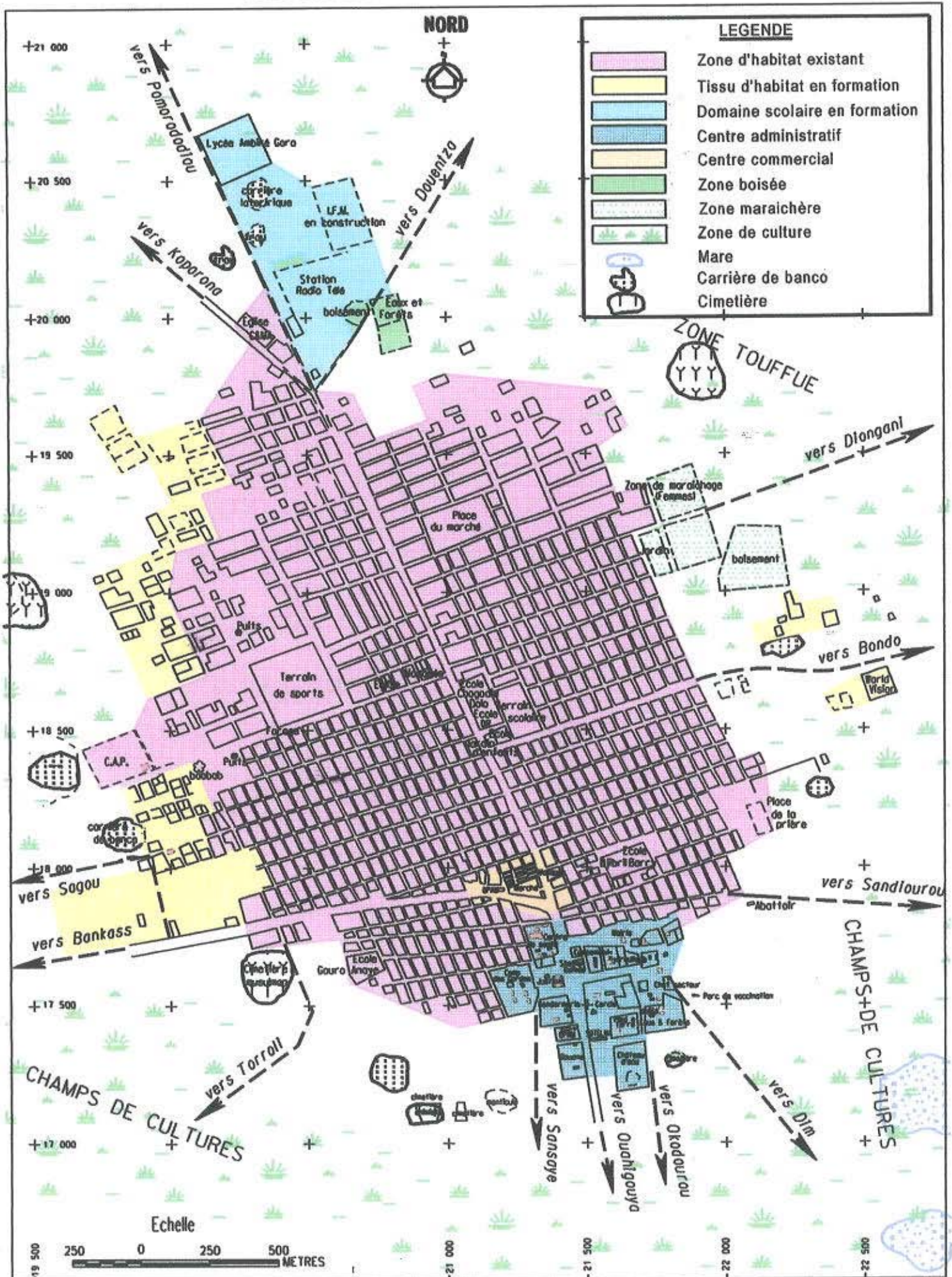
Il s'y trouve l'administration générale, la Perception le Service des Impôt, le SLACAER, le SCN, le SLC, la Douane, l'OPAM, la Gendarmerie, le Camp des Gardes, la Justice, le Centre de Santé de Référence, l'ONP, la SOTELMA, et le Pied à Terre Présidentiel.

Centre commercial:

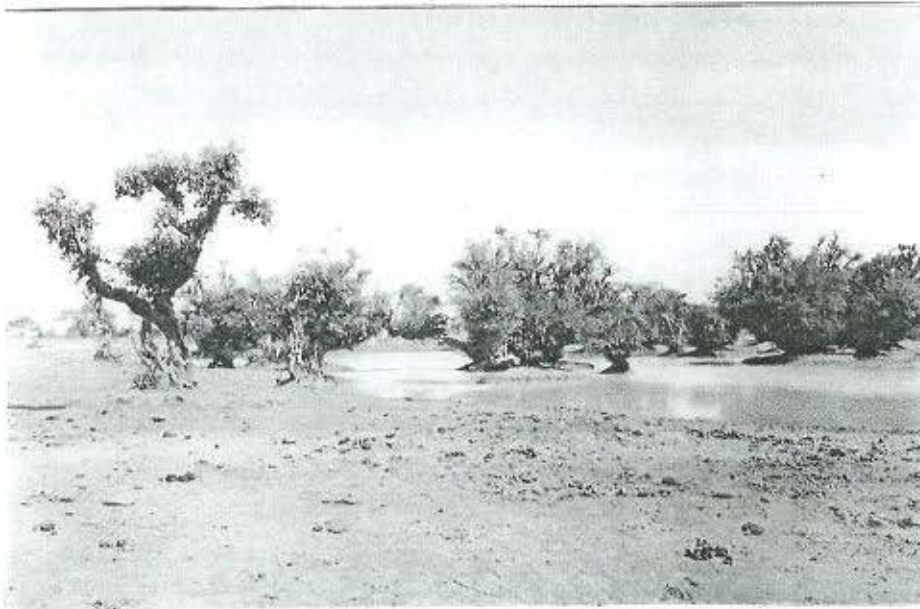
Il est situé à l'intersection de l'ancienne RN15 et de la nouvelle RN15. Il comprend des boutiques qui entourent un marché en hangars. Les boutiques sont en semi dur avec des toits en tôles, les hangars sont en bois et en paille.

VILLE DE KORO

OCCUPATION ET EVOLUTION DU SITE



CONTRAINTES DU SITE



**Mare à l'Est
(Immegnian bouro)**



**Bancotière
au Nord**

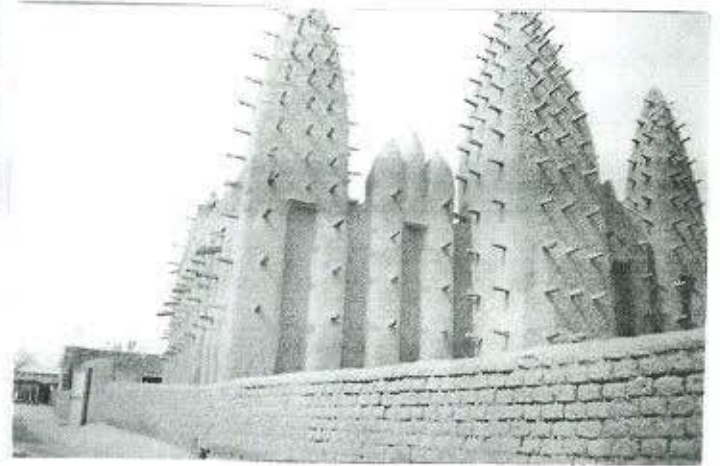


**Bancotière
à l'Ouest**

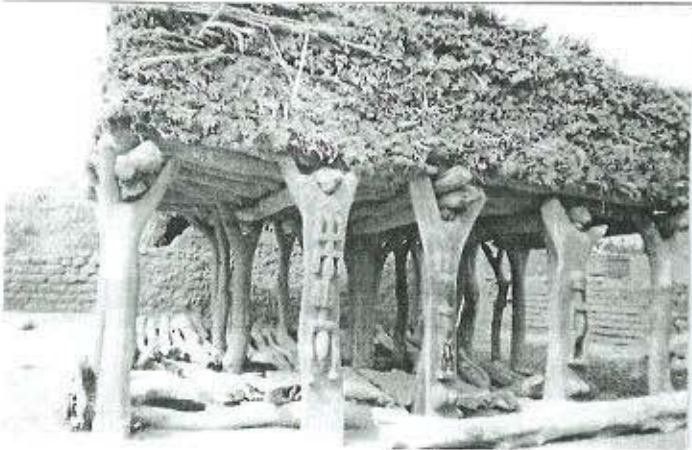
HABITAT



Vestibule du chef de village



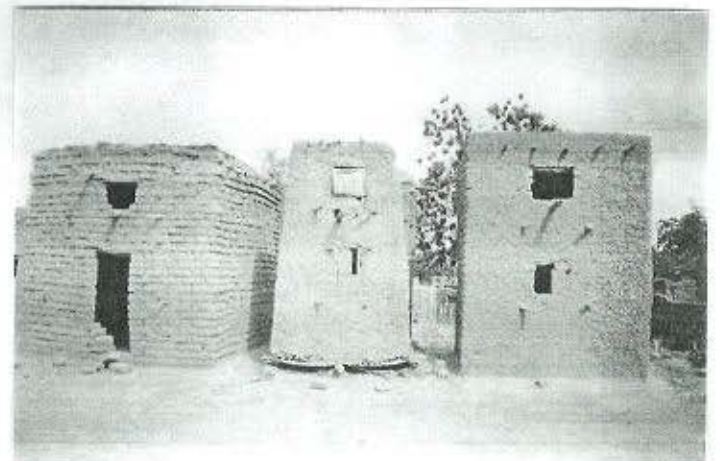
Mosquée



Togouna (Lieu de rencontre des sages)



Habitat traditionnel en banco



Greniers

Le Domaine scolaire. Il est en formation et est situé au Nord de la ville. Il abrite le Lycée Abirè GORO, la station ORTM et l'I.F.M.

Armature Verte:

Elle est constituée par deux bosquets situés à l'Est et au Nord de la ville.

3.1. Zone de maraîchage

Elle est située à l'Est de la ville et est constituée du périmètre maraîcher de la coopérative Kogoronongou et du périmètre maraîcher de la coopérative des femmes.

3.3. Analyse du site et de ses contraintes :

3.3.1.Aspects physiques

La commune de Koro est entièrement situés dans une plaine dont l'altitude ne dépasse pas 200m.

a) Climat:

Le climat est de type soudano-sahélien. On distingue deux saisons: une pluvieuse de juin à octobre et une saison sèche de novembre à mai. Les températures oscillent entre 20 et 40°.

b) Vents:

Le vent dominant dans la commune est l'harmattan qui souffle d'octobre à mai d'Est en Ouest il est refoulé de mai à octobre par la mousson vent humide porteur de pluies qui souffle d'Ouest en Est. L'harmattan peut être refoulé en hauteur par l'alizé vent sec et frais qui souffle du Nord au Sud de novembre à février.

c) Hydrographie:

Il n'existe pas de cours d'eau permanents dans la commune. Il existe des mares qui si elles sont aménagées et désenclavées par des pistes permettent la riziculture et les cultures maraîchères. Il s'agit des mares: Assogou, Anabin Kere, Pongononoua au Sud et Bourogoun à 2 km au Sud de Koro. Il existe d'autres mares qui servent à l'abreuvement du cheptel telles que: Sinambouro, Emeyambouro, Senguebourou toutes situées près de Koro. Il y a des points de stagnation d'eau à l'intérieur de la ville.

d).Pluviométrie:

Koro était une zone de climat soudanien mais les périodes de sécheresse successives et l'action de l'homme ont rendu le climat sahélien.

La pluviométrie des six dernières années est la suivante:

Tableau n°02: Relevés pluviométriques des six dernières années

Année	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Hauteur de pluie	780	476	407,3	427,3	516,4	615,8
Nombre de jours	44	45	31	31	42	43

Source: SLACAER

La pluviométrie varie selon les années. Au cours des six dernières années les maxi mas ont été de 780mm en 44 jours en 1998 et 615,8mm en 43 jours en 2003.

e) Faune:

Elle était très riche mais a été décimée. On rencontre encore quelques gazelles, écureuils, chacals, singes, hyènes, phacochères, porc-épics, fourmiliers etc....

L'avifaune est constituée de canards de pintades, d'outardes, de calaos, de toucans, de tourterelles, de pigeons sauvages, de perdrix, de vautours, d'éperviers, d'aigles etc....

On rencontre également des caïmans, des ignares, des boas, des cobras et des vipères.

f) Flore:

Le Nord de la commune a été sahelisé, le Sud recèle quelques bosquets et une partie de la plus grande forêt naturelle de la région (Ségué). Les espèces qu'on rencontre sont: le baobab, le bin (ngunan), le tamarinier, le boutoy (djoun), le berve, le erè (gosia sénégalinsés), le M'pégou, le sembrè (épineux), le dattier sauvage, le jujubier, le sanu (fonio sauvage) le cram cram etc...

3.3.2. contraintes

a) Contraintes physiques:

La ville et son périmètre d'urbanisation sont situés dans une plaine. Il n'y a aucune contrainte physique à son extension.

b) Contraintes juridiques:

Actuellement aucun titre foncier n'est enregistré dans la commune de Koro. Cependant des superficies d' 1ha ont été attribuées à certaines familles autochtones: Djimde, Niangaly, Bamadio, Dama.

c) Contraintes culturelles:

Les contraintes culturelles découlent de la volonté de protéger des sites culturels ou des tombes: Habitat tellem de Sogou; Tombes Bamadio de Saoun; Tombes Dama de Djouon ; Lévédourou Soungara

d) Problématique foncière:

L'attribution des parcelles se faisait par les chefs coutumiers. Aujourd'hui la terre étant considérée comme propriété de l'Etat, l'attribution se fait conformément aux dispositions du Code Domanial et Foncier

IV DEMOGRAPHIE

4.1. Composition de la Population

La population est majoritairement composée de Dogon ; il existe aussi des peulhs, des mossis et samogos des bambaras; elle est essentiellement composée de jeunes.

Tableau N°03: Structure de la population par âges et par sexes

N°	Groupes d'âges	Ensemble		
		Hommes	Femmes	Total
1	00-04	3.546	3.384	6.930
2	05-09	3.605,0	3.335	6.940
3	10-14	2.497	2.150	4.647
4	15-19	1.967	1.869	3.836
5	20-24	1.331	1.542	2.873
6	25-29	1.158	1.528	2.686
7	30-34	1.080	1.328	2.407
8	35-39	1.036	1.108	2.144
9	40-44	879	949	1.828
10	45-49	736	667	1.403
11	50-54	694	700	1.394
12	55-59	591	488	1.079
13	60-64	578	542	1.120
14	65-69	395	302	697
15	70-74	317	286	603
16	75-79	170	129	299
17	80+	200	170	370
	ND	86	97	183
	Total	20.867	20.573	41.440
	Pourcentage	51,9	49,1	100

Source: Recensement Général de la Population 1998

La composition de la population par tranche d'âge est donnée dans le tableau n°3.

La population de la commune qui était de 41.440 habitants en 1998 est estimée à:

- 47.784 habitants en 2003;
- 63.536 habitants 2013;
- 84.479 habitants en 2023.

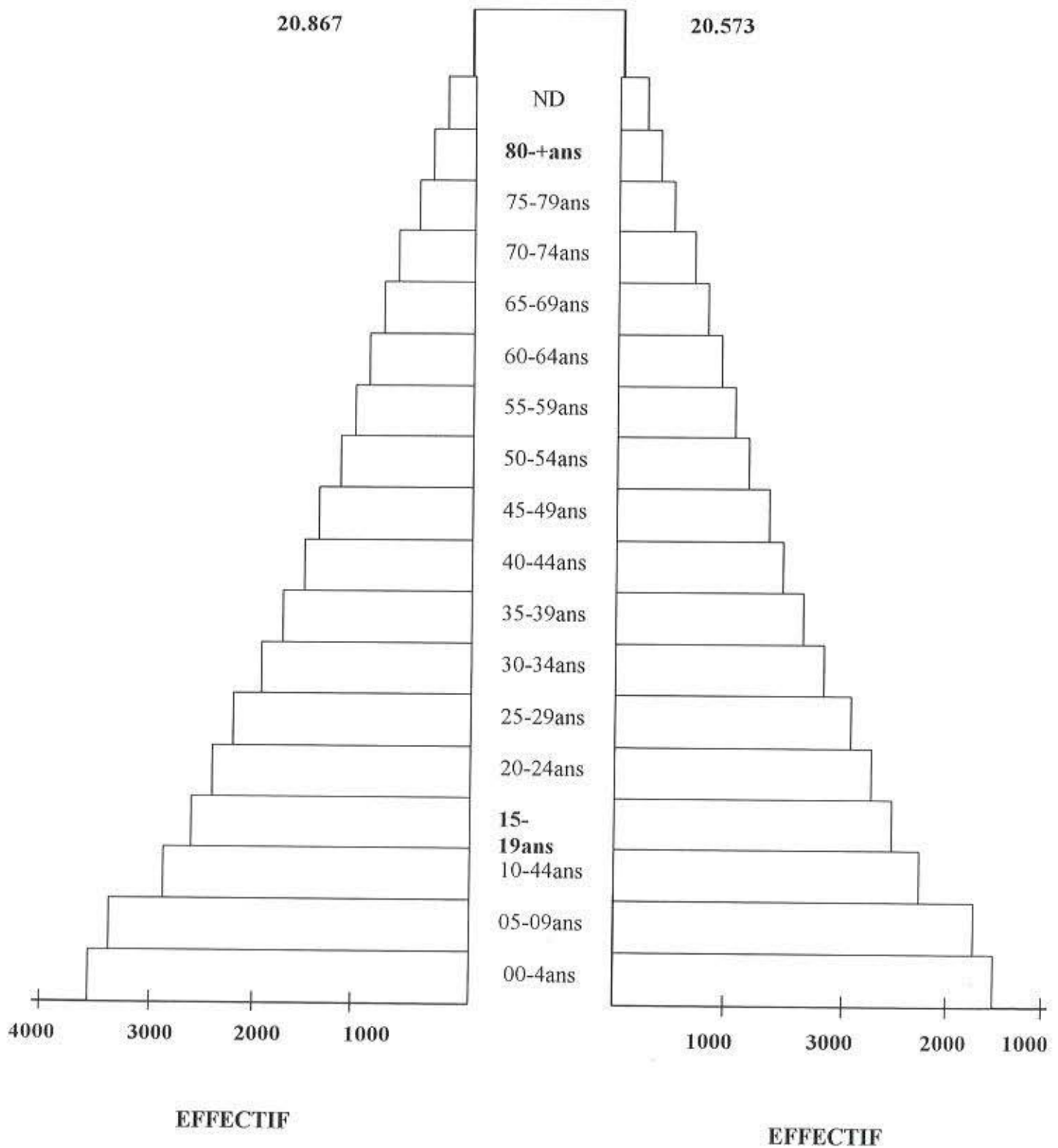
Pyramide des âges de la commune de koro

HOMMES

FEMMES

20.867

20.573



4.2. Evolution de la population et taux de croissance

La population de la ville de Koro était de:

- 6.091 habitants en 1976;
- 9.540 habitants en 1987;
- 11.384 habitants en 1998.

Le taux de croissance démographique a atteint plus de 4,16% en 1987 et 1,62% en 1998.

Entre 1976 et 1987, la population a augmenté de 3.449 personnes, alors qu'entre 1987 et 1998, elle n'a augmenté que de 1.844 personnes.

La chute remarquable du taux de croissance démographique s'explique par le déplacement des paysans suite aux sécheresses des années 1984, 1989 et 1990

Le taux de croissance moyen adopté est de 2,89%. Ainsi, la population de la ville est estimée à:

- 13.127 habitants en 2003;
- 17.454 habitants en 2013;
- 23.207 habitants en 2023.

Tableau n°04: Population, ménages, concession (ville de Koro)

N°	Années	Population	Ménage	Concession	Ménage par concession	Personnes/ Ménage	Personnes/ Concession
1	1976	6.091	1.054	703	2,14	5,8	8,7
2	1987	9.540	1.452	1.030	1,41	6,6	9,3
3	1998	11.384	1.177	1.209	1,46	6,4	9,4

Il ressort du tableau que le nombre de ménage par concession qui était 2,14 en 1976, a baissé en 1987 et 1998 soit respectivement 1,41 et 1,46.

Le nombre de personne par ménage est passé de 5,8 en 1976 à 6,4 en 1998. Ce qui prouve que la population supplémentaire a contribué, en partie, à grossir la taille des ménages.

Le nombre de personnes par concession est passé de 8,7 en 1976 à 9,4 en 1998. La population supplémentaire a contribué en partie au gonflement du nombre de personne par concession, donc a densifié le tissu existant.

4.3. Mobilité de la population

Elle s'explique par l'exode rural et l'émigration.

L'exode se fait surtout en direction de: Sikasso, Bamako, Koutiala, Niono, Mopti.

L'émigration concerne principalement la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso à la recherche d'emplois plus générateurs de revenus.

V. ECONOMIE

Introduction

Les activités économiques menées par les populations concernent tous les secteurs de l'économie (primaire, secondaire, tertiaire).

5.1 Secteur primaire

Les principales activités économiques de la commune s'articulent autour de l'élevage, de l'agriculture et de la cueillette.

Elles occupent 97% de la population active.

5.1.1 Agriculture

La commune de Koro s'étend sur une superficie de 1.692,7km². Elle dispose de 169.270 ha de terres cultivables dont 101.562 ha réservées à l'agriculture, 20.312,4 ha aux pâturages et 47.395,6 ha aux jachères.

La surface exploitée ramenée au nombre d'habitat donne un ratio de 2,6ha par habitant.

La commune enregistre en moyenne 2.752 exploitations sur une superficie de 21.800ha durant la campagne 2003-2004.

Les principales cultures de spéculations sont: mil, sorgho, maïs, arachide, Niébé, woandzou, fonio, sésame, riz. Les productions ont connu une évolution ces dernières années comme l'indiquent les statistiques du tableau ci après.

Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Koro et Environs (2004 - 2023)

Tableau n°05: Superficie, Productions et Rendements des cinq (5) dernières campagnes

N°	Spéculation	Superficie cultivée (ha)					Production (T)					Rendement moyen en kg/ha				
		Années					Années					Années				
		98/99	99/00	00/01	01/02	02/03	98/99	99/00	00/01	01/02	02/03	98/99	99/00	00/01	01/02	02/03
1	Mil	14.600	14.800	14.800	14.000	15.000	6.520,25	14.573	9.940	8.430,5	11.800	550	988	700	650	800
2	Sorgho	2.000	2.000	2.000	2.000	2.200	627,50	1.716	1.462,5	922	1.800	500	867	750	600	900
3	Riz	100	100	100	150	160	50	70	70	42	112	500	700	700	700	700
4	Fonio	900	240	240	240	250	252	131	70	87,5	125	400	549	500	500	500
5	Woandzou	1.000	1.000	1.000	1.100	1.200	400	825	450	258,75	900	400	750	450	450	600
6	Mais	15	15	20	35	45	5,6	7,5	10	9	36	400	500	500	500	800
7	Niébé	500	500	500	500	600	101,2	330	247,5	126	330	450	500	550	300	550
8	Arachide	1.500	1.500	1.300	1.300	1.400	585	840	780	385	795	450	700	650	550	600
9	Sesame	-	-	450	650	650	-	-	157,5	261	315	-	-	450	450	450
10	Oseille	-	-	-	-	300	-	-	-	-	146,25	-	-	-	-	450

Source: SLACAEK

L'analyse des chiffres laisse apparaître que le mil est la principale spéculation dans la zone.

Le maraîchage porte essentiellement sur l'échalote, la tomate, l'aubergine, le piment, la patate douce, le laitue, la carotte, le chou, la betterave, la pomme de terre pour une production totale de 156,5tonnes.

Le maraîchage est confronté au problème d'eau.

Les agriculteurs sont sous équipés. Pendant la campagne 2003-2004, le niveau de l'équipement était tel que indiqué dans le tableau n°06 ci-après.

Tableau N°06: Situation du matériel de culture.

Charrues	Multiculteurs	Semoir	Houe asine	Moulin	Charrette
1999	07	01	102	20	1.177

Source: SLACAER

Le personnel d'encadrement est insuffisant.

En effet la commune ne dispose que de 4 agents d'encadrement.

En prenant en compte le nombre d'exploitations de la commune, on a un ratio d'un agent pour 764 exploitations.

Sur le plan organisationnel, la commune comprend six (06) tons villageois, vingt six (26) Associations villageoises (AV) six (06) coopératives socio-professionnelles, deux (02) GIE, un (01) syndicat des agriculteurs deux (02) (deux) Unions socio-professionnelles.

Le sous secteur de l'agriculture est confronté aux problèmes suivants:

- aléas climatiques;
- faible fertilité des sols;
- faiblesse des revenus des producteurs;
- sous-équipement des agriculteurs organisés;
- non organisation des circuits de commercialisation;
- enclavement de la commune;
- manque de crédits de financement.

5.1.2. Elevage

La commune de Koro recèle d'importantes zones pastorales riches en ressources fourragères au Sud à la frontière avec le Burkina Faso.

Ladite zone pastorale reçoit beaucoup de transhumants étrangers en provenance du Burkina Faso, des communes voisines, de la zone bourgoutière et des cercles limitrophes.

Les mares constituent les sources essentielles d'abreuvement des animaux pendant l'hivernage. La majorité des puits se situe dans la commune où les pâturages sont nombreux.

Cependant plusieurs d'entre eux tarissent en saison sèche.

L'effectif du cheptel de la commune de Koro en 2003-2004 est indiqué dans le tableau n°7 ci-après.

Tableau n° 07: situation du cheptel dans la commune

Bovins	Ovins	Caprins	Equins	Asins	Porcins	Came lins	Volailles
10.596	19.560	35.400	94	2.868	1.329	22	54.816

Source, SLACAER

Du tableau ci-dessus, on constate que l'espèce la plus importante est constituée par la volaille avec 54.816 têtes; viennent ensuite les caprins 35.400 têtes et les ovins occupent la troisième place avec 19.560 têtes.

L'élevage est essentiellement caractérisé par la transhumance qui consiste à l'exploitation des parcours naturels généralement après les récoltes.

Les animaux se déplacent vers les zones pastorales des communes voisines.

La foire de Koro se tient le samedi et constitue une source d'approvisionnement des marchés intérieurs (Bamako, Koutiala, San, Sikasso, Mopti), en volaille, petits ruminants. Elle constitue également un point d'exportation du bétail sur le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Togo et le Bénin.

Le sous secteur de l'élevage est confronté aux problèmes suivants:

- pression sur l'espace (conflit entre agriculteurs / éleveurs, appauvrissement du pâturages;
- manque d'eau pour l'abreuvement du cheptel;
- insuffisance d'organisation des circuits de commercialisation du bétail;
- manque d'unité de transformation de la production;
- persistance de certaines maladies animales comme la pasteurellose pour toutes les espèces, la peste, le choléra et la variole aviaire;
- vol d'animaux;
- cherté de l'aliment bétail et des produits vétérinaires.

5.1.3. Pêche

Elle est inexistante car il n'y a ni cours d'eau, ni mare importante propice à son exercice.

5.1.4. Cueillette

Pratiquée au Sud de Koro jusqu'à la frontière du Burkina Faso, elle concerne le tamarin, le pain de singe, le sclerocaria birea, le prunier (N'gouna), les jujubes, les raisins sauvages (M'pégou), le balanite egyptica (singuenè).

5.1.5. Autres ressources

5.1.5.1. Apiculture

Elle est pratiquée au Sud de la commune de Koro de manière traditionnelle

5.1.5.2. Bois

Le bois est exploité dans une zone frontalière située au Sud de la commune de Koro.

Elle couvre une superficie de 83.200 ha. Les résultats de l'inventaire effectué a fait ressortir un volume total du massif estimé à 1.422.377,760 m³ avec 25% de bois mort.

Un plan d'aménagement de 5 ans a été élaboré avec la participation des populations organisées en structures locales de gestion des ressources naturelles et avec l'appui des partenaires au niveau de chaque terroir villageois. Suite à ce plan, 7 marchés ruraux de bois ont été installés.

En dépit des potentialités énormes, la vente de bois qui devait procurer des revenus monétaires aux populations connaît des méventes liées à des facteurs comme l'enclavement (inexistence de routes et pistes dans la forêt) et l'éloignement de Koro des grands centres urbains Mopti notamment.

5.2. Secteur secondaire

5.2.1. Artisanat

La grande majorité des artisans de la commune sont également des agriculteurs et ou éleveurs bien que l'artisanat soit l'occupation traditionnelle de certaines catégories sociales: les forgerons; les cordonniers; les potières et teinturières. Les produits artisanaux sont surtout destinés à la consommation locale.

Il est en voie de dynamisation surtout avec la présence de la chambre des métiers.

Cependant il est confronté aux problèmes suivants:

- faible organisation du secteur;
- faible niveau de qualification;
- faible niveau des investissements dans le domaine artisanal.

5.3 Secteur tertiaire

5.3.1 Commerce

Le commerce porte sur l'importation de produits tels que: produits pétroliers, thé, bois de construction, ciment, charrette, charrues et articles divers tandis que la commune exporte vers les cercles voisins et le Burkina Faso, du mil, du bétail, des cuirs, des peaux, du niébé et du sésame.

Le sous secteur du commerce est confronté aux problèmes suivants :

- non organisation du secteur;
- difficultés d'accès aux crédits à des montants appréciables.

5.3.2. Transport

Les principaux axes routiers de la commune toutes catégories confondues totalisent 270km.

Hormis la route nationale Bandiagara-Koro-Burkina Faso et la route régionale Bankass –Koro, les autres axes sont des pistes rurales en mauvais état.

Malgré l'importance des potentialités agricoles et pastorales, le réseau routier est dérisoire.

Toutes les routes reliant les principaux centres et marchés sont impraticables pendant la saison des pluies.

L'insuffisance des infrastructures routières fait de la commune de Koro une zone assez enclavée, ce qui entraîne un enchérissement des coûts de transport.

5.3.3. Institutions financières

La commune dispose de 38 caisses villageoises d'épargne et de crédits et une caisse urbaine dans la ville de Koro.

5.3.4. Tourisme

La commune de Koro dispose de 2 structures d'accueil avec une vingtaine (20) de chambres sans confort. Il y a peu de possibilités de restauration hormis les services offerts par les gargotes.

Des sites touristiques existent dans la commune mais sont mal connus (Bourougoun, Lewedourou, Pinaye, le Figuier de Kiri etc....).

Le sous secteur du tourisme est confronté aux problèmes suivants:

- non organisation du secteur;
- insuffisance des structures d'accueil.

5.3.5..Administration

Malgré l'importance socio-économique de la commune de Koro, certains services de l'Etat ne sont pas représentés tels que l'Hydraulique, le Service Local de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, le Service de l'Energie (EDM), la subdivision des Routes et la subdivision de l'Urbanisme.

Elle concerne les services de l'Etat qui sont:

- le Cercle de Koro;
- les Impôts;
- la Perception;
- la Santé (Centre de Santé de Référence);
- la Gendarmerie nationale;
- la Garde nationale;
- la Douane;
- le Service Local d'Appui Conseil d'Assistance et d'Equipement Rural (SLACAER);
- le Service de la Conservation de la Nature (SCN);
- le Service local de la Réglementation et du Contrôle (SLRC);

- le Centre d'Animation Pédagogique (CAP);
- la Justice;
- le Service du Développement Social et de l'Economie Solidaire;
- la Poste;
- la SOTELMA;
- l'INPS.

5.3.6. ONG

Ce sont:

- CARE MALI,
- World Vision,
- Réseau des prestataires du cercle.

CARE et World Vision sont des ONG internationales évoluant dans la commune et interviennent dans le domaine de l'éducation, de la santé, de l'environnement (gestion des ressources naturelles). Elles appuient la mise en œuvre de la décentralisation (Opération CCC).

Conclusion

Les principaux secteurs économiques de la commune de Koro dans l'ensemble sont confrontés aux problèmes suivants:

- Pauvreté;
- sous équipement des paysans en matériels agricoles et intrants;
- insuffisance d'eau;
- litiges fonciers ;
- dépendance des producteurs vis à vis des acheteurs potentiels pour la fixation des prix;
- cherté de l'aliment bétail et des produits vétérinaires;
- enclavement de la commune;
- vol d'animaux;
- réduction des espaces pastoraux par des champs de cultures;
- obstruction et empêchement des pistes pastorales (bourtol).

Tous ces problèmes méritent d'être étudié afin d'y apporter des solutions adéquates.

Le secteur primaire étant l'activité qui occupe 97% de la population active, la commune de Koro est à vocation agro-pastorale.

VI. VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ASSAINISSEMENT

6.1. Voirie

6.1.1. Voirie primaire

Dans la commune de Koro, la voirie primaire est constituée par la route nationale N°15 (RN15) (Bandiagara – Bankass – Koro – Burkina Faso) communément appelé route du poisson. Cette route rentre dans Koro par le coté Sud-Ouest et sort par le Sud en traversant le centre commercial et la zone administrative. Elle a une longueur de 65km dans la commune dont 15 km sur l'axe Bankass et 50 vers Ouahigouya. Son emprise moyenne est de 35m, elle est latéritique, très fréquentée surtout avec la crise ivoirienne, son état est passable et elle a besoin d'être régulièrement entretenue.

6.1.2. Voirie secondaire

On distingue deux types de voies: les routes et les pistes.

a) Routes secondaires:

- La route Koro-Bandiagara (ancienne route) sort du coté Nord de la ville. Elle est longue de 75 km dont 17 km dans la commune de Koro. Son emprise est assez variable, la moyenne peut être prise à 30m à la sortie de la ville. C'est une route dégradée. Elle continue à drainer une grande partie du trafic à cause de sa longueur par rapport à la nouvelle route. Sa réhabilitation sera d'un grand apport sur le plan économique.
- La route Koro-Douentza.

Partant du Nord –Est de la ville, cette route est longue de 120km avec un tronçon de 14 km dans la commune, malgré son état de dégradation, elle assure la liaison Koro-Douentza en desservant un nombre important de villages. Son emprise en moyenne peut être estimée à 10m dont 20m à la sortie de la ville.

- La route Koro-Tim-Koporona-Bankass.

Ancienne route de Bankass, ce tronçon est fréquenté par les populations sur le long de la voie jusqu'à la rencontre avec la nouvelle route à Koporona. Elle sort au Nord de la ville et s'oriente légèrement vers le Nord-Ouest; elle passe devant l'Eglise Catholique et a une longueur de 14 km dans la commune de Koro. Cette route ancienne tracée de la nationale RN15 connaît une dégradation profonde.

b) Les pistes:

- La piste Koro-Toroly-Koundogo-Dialassagou sortant par le Sud-Ouest des cimetières "musulman" a une longueur de 21 km dans la commune. La piste est argileuse en grande partie et gravillonneuse par endroits. Elle devient impraticable dès les premières pluies et constitue la voie charnière dans l'économie de la commune.
- La piste Sandjourou –Sanan-Omon-Tangourou. Cette piste, d'une longueur de 10km dans la commune conduit à la zone d'élevage par excellence. Elle est essentiellement en argile (ou limon) sur la majeure partie et en sable sur le restant; ce qui la rend impraticable en saison des pluies;
- La piste Koro-Sangaye-Dion-Gakou d'une longueur de 60km dans la commune est entièrement en argile ou limon. La zone traversée par cette piste fournie du bois de chauffe. Elle est impraticable pendant la saison des pluies.
- La piste Koro-Diongany-Dimaugourou passe au Sud de la zone de maraîchage des femmes. Elle a une longueur de 12 km dans la commune et est en argile, ce qui la rend impraticable en saison des pluies. Elle constitue la deuxième piste d'accès à la zone d'élevage;
- La piste Koro- Bondo passe au Nord du parc à bétail et des services de World Vision et a une longueur de 10 km dans la commune;
- La piste Koro-Ogodourou d'une longueur de 25 km dans la commune;
- La piste Koro-DIM a une longueur 25 km dans la commune;

- La piste Koro-Sogou route de Bankass a une longueur 6 km dans la commune. Comme les précédentes, ces pistes ne sont praticables qu'après la saison des pluies. Elles sont empruntées par les animaux en période de traversée.

6.1.3. Voirie Tertiaire

La voirie tertiaire est constituée par les rues de desserte dans la ville. Elle n'a pas fait l'objet d'aménagement.

6.1.4. Ouvrages d'arts

Les ouvrages d'art en état de fonctionnement sont sur la route nationale N°15. Parmi ceux-ci, celui situé à la sortie de la ville sur l'axe Koro-Bankass contribue à drainer une quantité importante des eaux de ruissellement de la ville de Koro vers le déversoir naturel.

Aussi dans la ville il est encore perceptible des ouvrages (radiers, dalots) surtout le long de l'axe central Nord Sud qui sont dégradés et sont entièrement ou partiellement engloutis par la terre.

6.2. Réseaux divers

6.2.1. Alimentation en eau potable

La ville de Koro est approvisionnée en eau potable par un réseau d'adduction d'eau réalisé depuis 1983 avec un château métallique qui était alimenté par quatre forages situés à l'intérieur de la ville.

En 1996 le réseau a été rénové avec la construction d'un nouveau château en béton armé alimenté par deux nouveaux forages situés à 14 km de Koro dans le village de Pomorododjou-koun.

Ainsi la ville a connu un renforcement de la capacité du réseau et son extension.

Les nouveaux forages desservent le nouveau château d'une capacité de 150 m³, ils sont actionnés par 2 pompes alimentées par un groupe électrogène de 16 KWA

Débit: forage 1: 35 m³/h pompe 1: 12 m³/h

forage 2: 20 m³/h pompe 2: 9 m³/h

La qualité de cette eau est assez bonne mais elle contient du calcaire.

Actuellement la population de Koro est servie par 126 bornes fontaines réparties comme suit:

- 63 bornes fontaines publiques situées dans les rues;
- 50 bornes fontaines privées situées dans des concessions;
- 15 bornes fontaines affectées à l'administration.

Sont connectés au réseau les villages suivants:

- Pomorododjou-Koun: 3 bornes publiques, 1 borne privée;
- Pomorododjou-Bègné: 3 bornes publiques;
- Péné : 3 bornes publiques
- Gorobourou : 1 borne publique

Ce réseau d'adduction d'eau a comme personnel 2 techniciens 1 gestionnaire et 3 gardiens. Il est géré par un comité de gestion de 9 membres.

Les quatre premiers forages ont été abandonnés à cause de leur eau très riche en calcaire ce qui a amené à aller chercher l'eau de meilleure qualité à 14 km à Pomorododjou.

Il existe un forage équipé de pompe manuelle qui est en panne dans la cour du groupe scolaire Issiaka DAMA et un autre forage dans le jardin des femmes qui est non fonctionnel pour faute d'équipements. Il n'existe pas de poteaux d'incendie dans toute la ville de Koro.

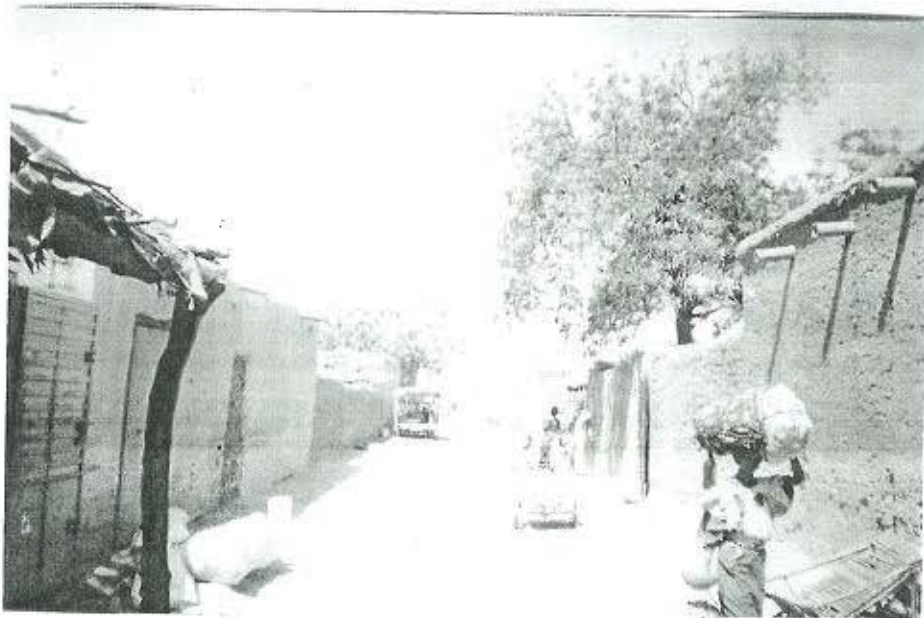
Les villages de Kiri, Yinihi et Kini-Ouodourou sont approvisionnés en eau potable chacun par un système d'adduction d'eau composé de forages, de châteaux et de bornes fontaines.

En plus de ces systèmes d'adduction d'eau il existe aussi des puits à grand diamètre dans presque tous les villages de la commune.

VOIRIE



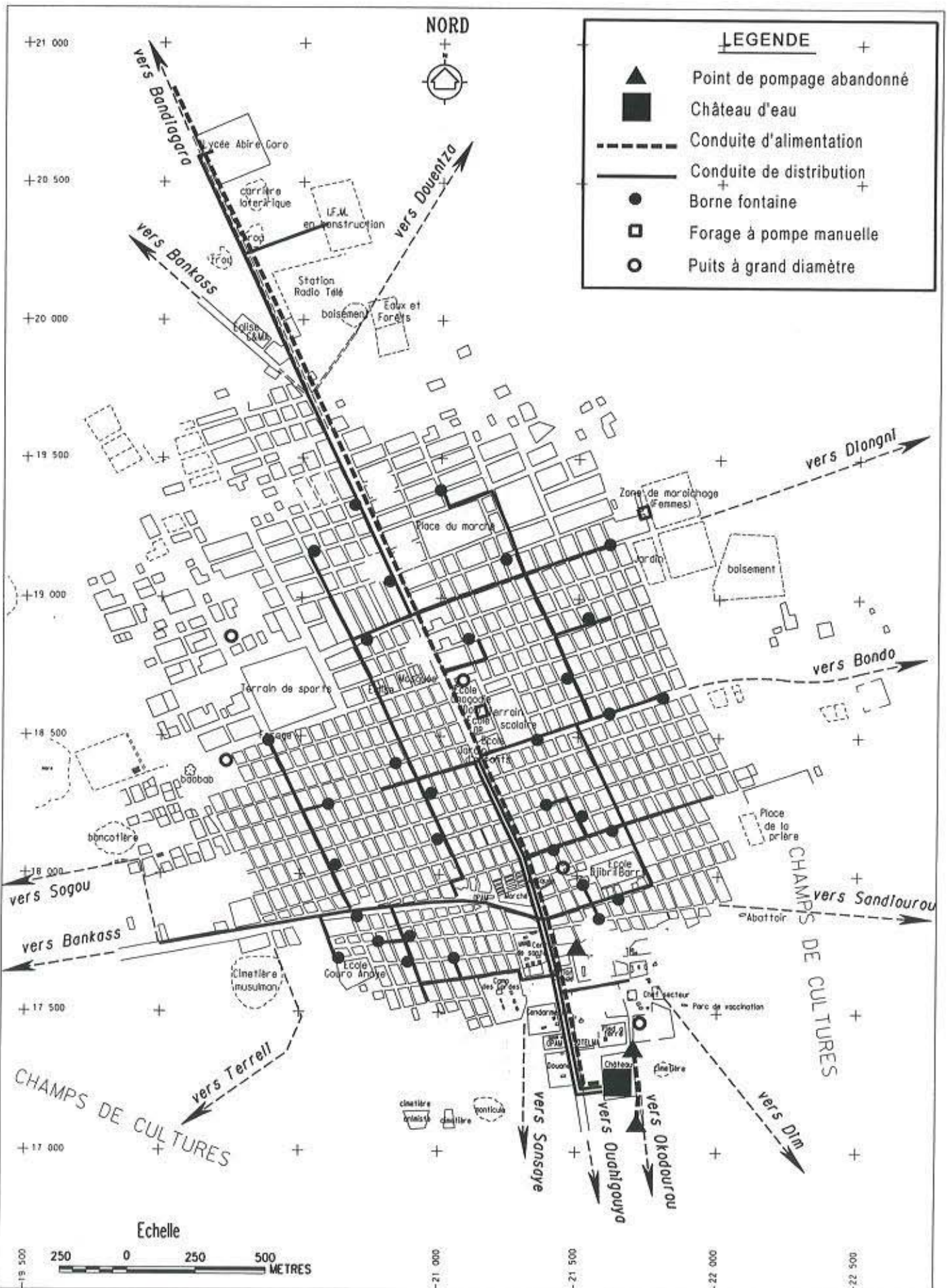
**Voirie primaire
(ancienne route
de Bandiagara)**



Voirie Tertiaire

VILLE DE KORO

RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE



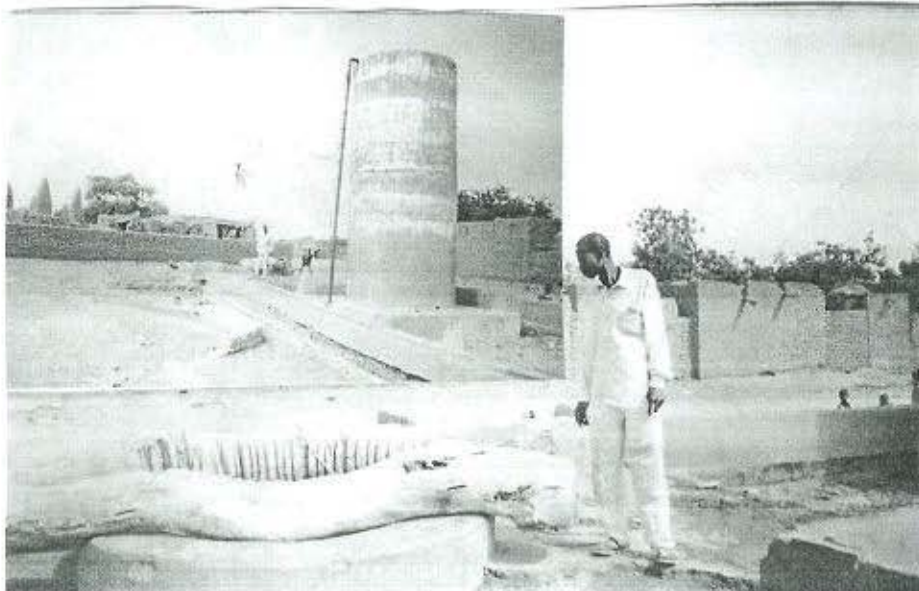
ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Château d'eau



Borne Fontaine



**Puits traditionnel
(puits Bozo)**

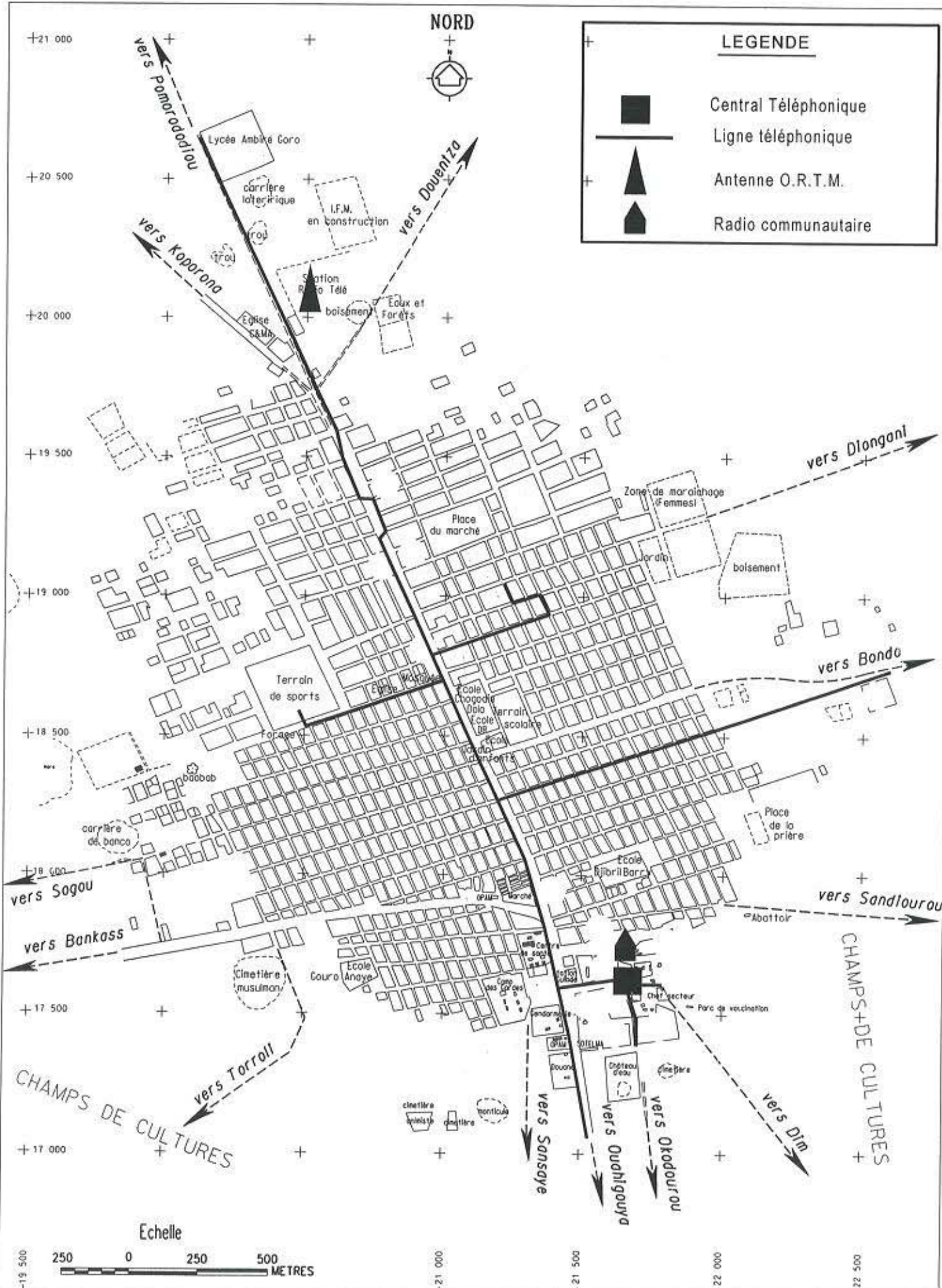
VILLE DE KORO

RESEAU DE COMMUNICATION

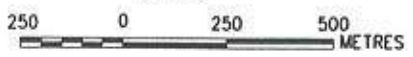
NORD



LEGENDE	
	Central Téléphonique
	Ligne téléphonique
	Antenne O.R.T.M.
	Radio communautaire



Echelle



+19 500
250 0 250 500 METRES
+21 000
+20 500
+20 000
+19 500
+19 000
+18 500
+18 000
+17 500
+17 000

Dans la ville de Koro il existe 4 puits à grand diamètre, le puits bozo situé à l'Est de la grande mosquée; le puits Akopédjin situé à l'Ouest de la maison des jeunes, le troisième au Nord du groupe scolaire Djougodié Doro II et le quatrième à l'Ouest de l'ONG World Vision.

Tous ces puits sont fonctionnels et servent essentiellement aux travaux de construction et à l'abreuvement des animaux.

6.2.2. Réseau d'électricité

L'EDM n'est pas représentée dans la ville . Quatre fournisseurs privés servent la ville en électricité avec des groupes électrogène pour un total de 71,9 KWA. Les 218 abonnés ne sont pas satisfaits des services de leurs fournisseurs. Les installations sont précaires; elles ne respectent aucune norme, représentant ainsi un danger permanent pour les habitants de la ville.

6.2.3. Réseau de Téléphone

Le réseau téléphonique dispose d'un central numérique fonctionnant au moyen de batteries et de plaques solaires. Il émet sur le faisceau hertzien. La capacité actuelle du central est depuis longtemps saturée par ses 30 abonnés.

La SOTELMA a déjà entrepris le renforcement et l'extension de son réseau par les actions suivantes:

- la construction d'un nouveau central d'une capacité de 500 abonnés;
- la modernisation de la source d'énergie .

Toutes ces opérations s'achèveront au courant du 1^{er} trimestre 2004 (prévision)

Le coût de cet investissement s'élève à 750.000.000F (Sept Cent Cinquante Millions Francs CFA).

6.2.4. Télévision Radio

La couverture médiatique de Koro est assurée par l'ORTM et la radio ORONA-FM

L'antenne TV-FM de Koro a été ouvert le 19 janvier 2002 dans le cadre de la CAN 2002 organisée au Mali.

L'émetteur TV a une puissance de 500W et celui de la FM est de 600W.

La TV-FM est captée jusqu'à un rayon de 50km autour de la ville de Koro. Un groupe de 20 KWA alimente l'antenne.

L'émetteur TV-FM est satellitaire et numérique.

ORONA-FM est une radio communautaire qui émet depuis le 2 avril 1997 en modulation de fréquences sur les 106.8 MHZ à partir d'une antenne de 45 m avec un émetteur de 250W et un amplificateur de 500W. Son relais installé à Dinangourou (120 km de Koro) émet sur les 103MHZ avec une antenne de 30m et un émetteur de 250W. La radio ORONA –FM est alimentée en énergie par un groupe à moulin d'une puissance de 10 KWA. Elle couvre 65 à 70% de la superficie du cercle de Koro. Le problème essentiel est l'absence d'un réseau adéquat d'alimentation en électricité

6.2.5. Réseau Administratif de communication (RAC)

Le RAC fut le premier moyen de communication utilisé depuis très longtemps. Il reste encore le moyen le plus utilisé.

Ainsi dans la commune rurale de Koro on dénombre 8 RAC repartis comme suit:

- 1 à l'administration;
- 1 à l'adduction d'eau;
- 1 au centre de santé;
- 1 à la douane;
- 1 à la gendarmerie;
- 1 à CARE –Koro;
- 1 à World Vision Koro;
- 1 au centre de conseil communal (CCC).

Le réseau a une couverture nationale.

6.2.6. Poste

La Poste de Koro a été créée en 1958 avec un personnel de 2 agents dont:

- un receveur des postes qui s'occupe du paiement des mandats cartes, des mandats télégraphiques,
 - Un facteur qui s'occupe de la distribution des lettres et de la délivrance des colis et paquets.
- La poste de Koro qui relève de l'entreprise d'Etat ONP possède 25 boites postales.

6.3. Assainissement

6.3.1. Drainage des eaux pluviales

Il n'existe ni collecteur, ni caniveau pour assurer le drainage des eaux pluviales. Cette situation fait que pendant l'hivernage il se forme des mares dans plusieurs rues de la ville et principalement aux alentours du Conseil de Cercle, de l'Ecole Djibril Barry, du CAP etc. Ces mares constituent des nids de moustiques. Certaines rues deviennent impraticables.

La ville est plate avec une pente Est-Ouest. L'exutoire de ces eaux pluviales est le marigot Sourou.

L'aménagement de l'ancienne route Koro-Bandiagara contribue à faire une barrière à l'écoulement naturel des eaux.

6.3.2. Evacuation des déchets liquides

A Koro, il n'existe pas de système adéquat d'évacuation des déchets liquides.

Les eaux usées provenant des toilettes sont directement évacuées dans la rue.

La mairie avait initié le creusement de mini puits derrière le mur des toilettes, mais ce système a été mal géré par certaines familles dont les eaux usées débordaient les puits pour inonder la rue.

Il n'est pas rare de rencontrer les excréments dans les rues.

Beaucoup de familles sont dotées de latrines. Le vidage de celle-ci se fait manuellement. Les propriétaires doivent évacuer les déchets en dehors de la ville dans un délai de quinze (15) jours.

6.3.3. Evacuation des déchets solides

Il n'existe qu'un seul GIE dans la ville de Koro "AMAKEME". Ce dernier s'occupe uniquement de la salubrité du marché. Il est lié à la municipalité par un contrat.

Il faut noter que la CAFO locale mène parallèlement au GIE des activités d'assainissement à l'intérieur de la ville. Elle procède au nettoyage du Centre de Santé et du marché lors de ses sorties périodiques.

Les ménages ont coutume de déposer les déchets aux abords des concessions ou même dans les cours de celles-ci avant d'être évacués dans les champs.

Le compostage est utilisé au niveau de chaque famille. Il faut signaler la présence des animaux dans les familles et la divagation à l'intérieur de la ville.

La ville ne compte que trois (3) dépôts de transit localisés au niveau du marché. Il n'y a pas de décharge finale.

ASSAINISSEMENT



Puisards dans la rue



Dépôts d'ordures dans la rue



Mares (Exutoire des eaux de ruissellement)



Bancotière (Point de stagnation d'eau)

VII. Transport

Au niveau de Koro, il existe deux types de moyens de transport; les véhicules et les charrettes.

Généralement, les charrettes au nombre de 1.500 environ, assurent le transport entre les différents villages et le chef lieu de la commune.

Elles constituent le moyen le plus utilisé dans la zone.

Quant au parc automobile, il se compose des catégories de véhicules ci-après:

Camions 10 tonnes :	7;
Bennes :	01;
Mini cars :	02;
Bachées :	20;
Taxi:	02;
Véhicules 4x4:	06.

Les camions 10 tonnes assurent le transport des marchandises entre Koro-Mopti et Koro-Bamako.

Les véhicules légers relient Koro aux autres localités: Mopti, Madougou, Douentza, Koporo, Douna, Dinangourou, Toroly, Bankass.

Le syndicat des transporteurs et la coopérative des transporteurs gèrent le parc auto.

Conclusion:

Koro ville frontalière peut être considérée comme un véritable carrefour. Les liaisons dans la plupart des cas sont rendus difficiles par le mauvais état des routes. Celles-ci nécessitent un entretien périodique afin de les rendre praticables en toutes saisons.

Quant à l'approvisionnement en eau potable, sur les 48 villages que compte la commune, seuls 34 d'entre eux sont dotés de puits à grand diamètre. Le restant (14) s'approvisionnent par les puits traditionnels. La rareté de l'eau potable pendant certaine période de l'année rend les conditions d'hygiène précaires.

En matière d'assainissement, des infrastructures adéquates (collecteurs, caniveaux, dépôt de transit etc..) doivent être créés.

La création de GIE, d'associations et l'implication de la jeunesse dans les activités de salubrité pourront contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations.

VIII. EQUIPEMENTS

Dans la commune de Koro, il existe les équipements suivants:

- Equipements administratifs;
- Equipements de sécurité;
- Equipements socio-sanitaires;
- Equipements commerciaux;
- Equipements scolaires;
- Equipements culturels;
- Equipements culturels et sportifs.

8.1. Equipements administratifs

Le quartier de Koro I abrite la plupart des équipements administratifs de la commune et peut être considéré comme le quartier administratif de la ville de Koro. Les équipements ci-dessus cités sont repartis entre le secteur public, privé et les ONG.

8.1.1 Secteur public

Les services de l'administration publique sont:

le Cercle, la Perception et les Impôts, le Service Local de la Réglementation et du Contrôle (SLRC), le Service de la Conservation de la Nature, le Service Local d'Appui Conseil d'Assistance et d'Equipement Rural (SLACAER), la Mairie, le Conseil de Cercle, la Justice, le CAP, l'INPS, et le Centre de Conseil Communal (CCC). La quasi totalité de ces équipements sont situés à Koro I au centre administratif.

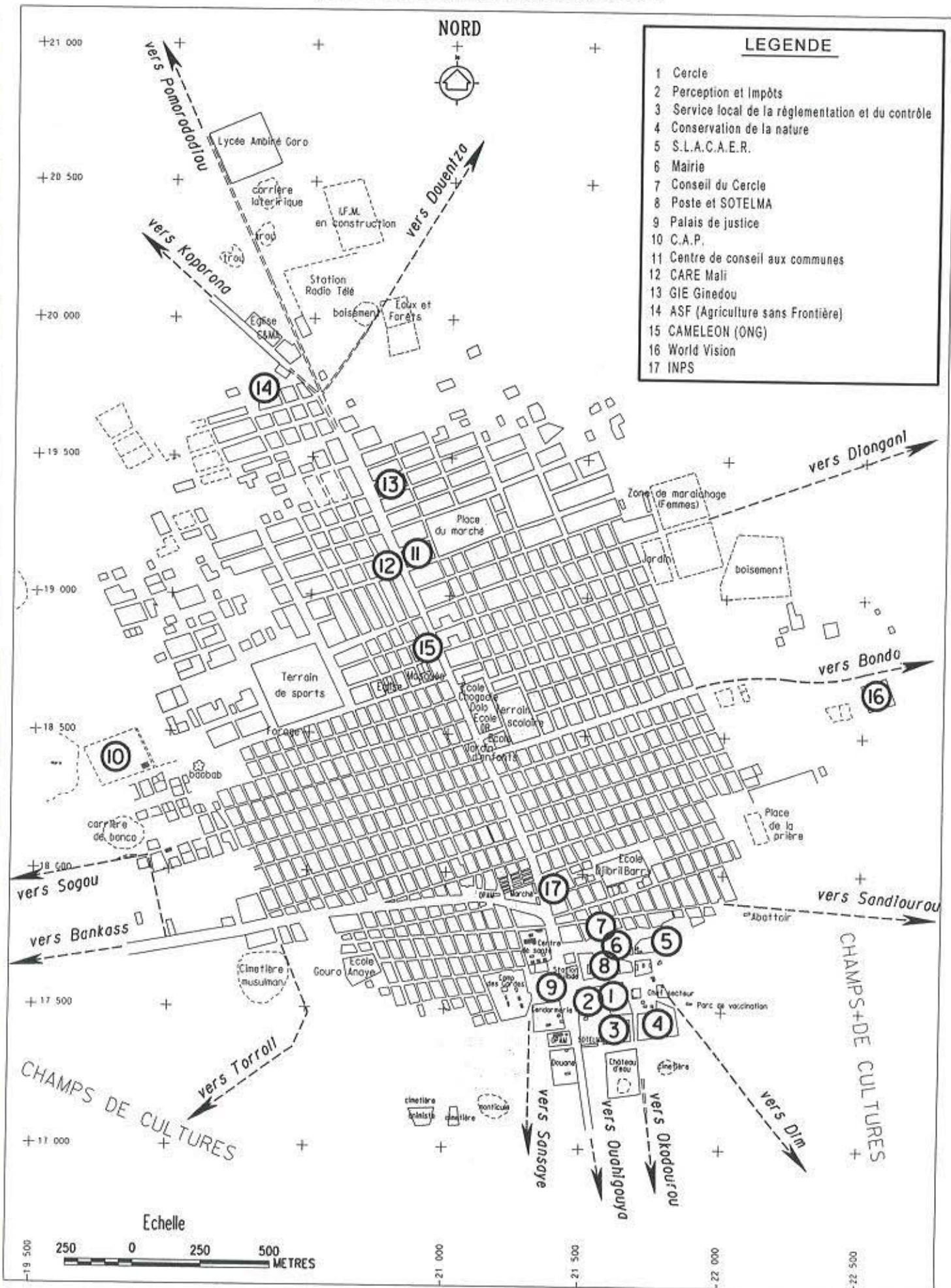
Tableau n°08: Equipements administratifs

N°	Désignation	Année de construction	Matériaux de construction	Etat	Localisation	Observations
1	Bureau cercle	1956	En Dur	Passable	Koro I	Réfection nécessaire
2	Perception + impôts	2001	En Dur	Bon	Koro I	
3	Service local de la réglementation et du contrôle	1958	En Dur	Passable	Koro I	A réhabiliter
4	Conservation de la nature	1986	En Dur	Passable	Koro I	
5	SLACAER	1988	En Dur	Bon	Koro I	
6	Mairie	1984	semi Dur	Passable	Koro I	Année de réfection 2000
7	Conseil de cercle	2001	semi Dur	Bon	Koro I	Année de réfection 2000
8	Radio ORONA (RC)	1996	semi Dur	Bon	Koro I	Réfection nécessaire
9	Justice	1985	En Dur	Passable	Koro III	
10	CAP	1996	En Dur	Bon	Koro IV	
11	INPS	-	Banco	Mauvais	Koro I	Location
12	SOTELMA	2002	En Dur	Bon	Koro I	
13	CCC	-	semi Dur	Passable	Koro II	Location

NB: les superficies ne sont pas indiquées car les parcelles ne sont pas délimitées.

VILLE DE KORO

EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS



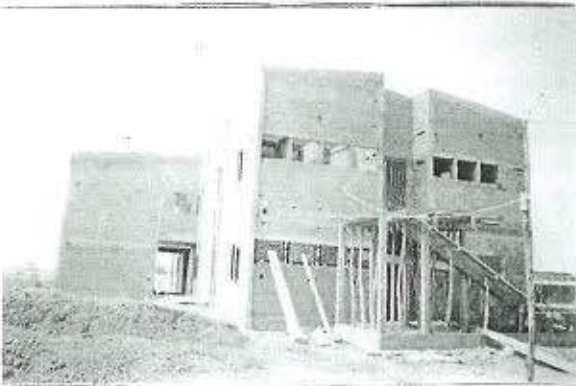
EQUIPEMENTS



Le Cercle



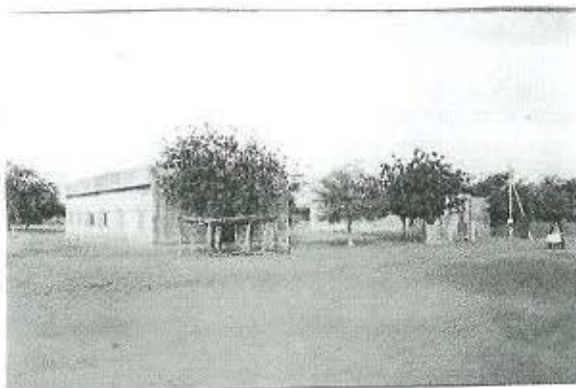
La Mairie de la Commune



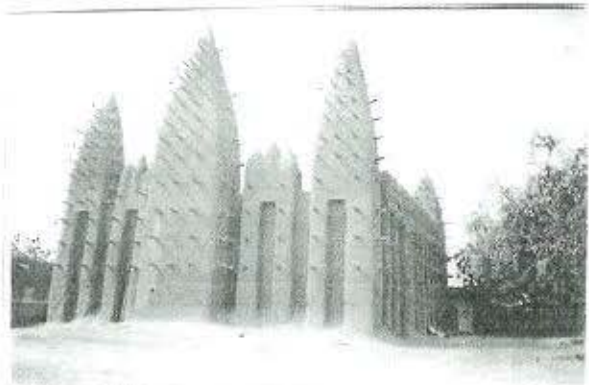
**L'Institut de Formation des Maîtres
(en chantier)**



Le Conseil du Cercle



Le Tribunal



La mosquée de vendredi

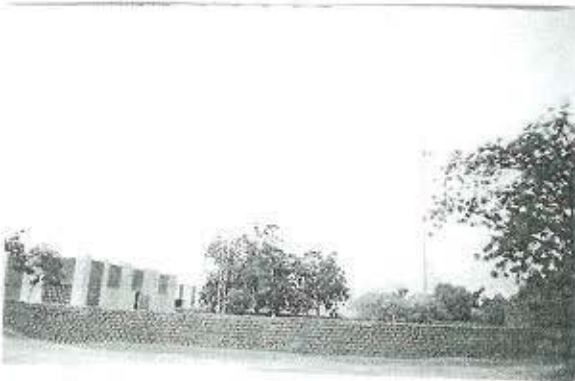
EQUIPEMENTS



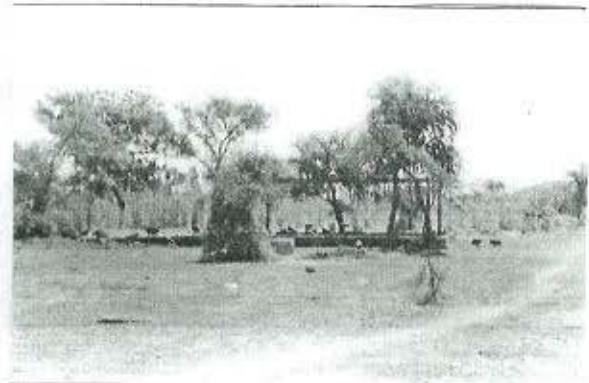
La Perception



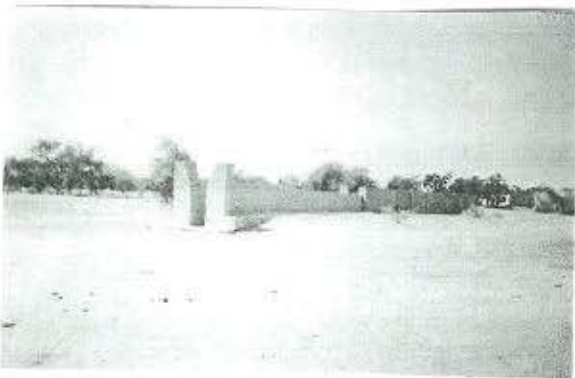
La Rue marchande



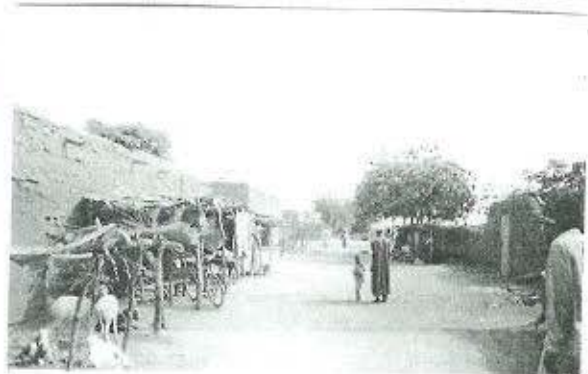
La Radio ORONA



L'aire d'abattage



Le parc de vaccination



Le marché à bétail pour petits ruminants

8.1.2. Secteur privé et ONG

Les ONG sont très actifs dans la commune, on en dénombre six (6) à savoir: CARE MALI, GIE Cameleon, Agriculteur Sans Frontière (ASF), le Cameleon du Sahel, World Vision et le "Maïbé".

La plupart de ces ONG sont en location dans les bâtiments privés à usage d'habitation en banco.

Tableau n°09: ONG

N°	Désignation	Année de construction	Matériaux de construction	Etat	Localisation	Observations
1	CARE-MALI	1986	Semi Dur	Bon	Koro IV	Location
2	GIE Ginedou	1996	Dur	Bon	Koro II	
3	ONG (ASF)		Banco	Mauvais	Koro IV	
4	ONG Cameleon	1985	Semi dur	Passable	Koro IV	Location
5	World Vision	2000	Dur	Bon	Koro II	
6	MAÏBE	1985	Semi dur	Passable	Koro IV	Location

Plusieurs services occupent des édifices vétustes datant de l'époque coloniale dont certains sont en matériaux précaires tels que le banco.

NB: les superficies ne sont pas indiquées car les parcelles ne sont pas délimitées.

8.2. Equipements Scolaires

L'enseignement scolaire est assuré dans les établissements publics et privés et se compose comme suit:

- Enseignement préscolaire;
- Enseignement fondamental;
- Enseignement secondaire;
- Medersa.

8.2.1. Enseignement préscolaire

Il existe une seule garderie d'enfants située à Koro II

8.2.2. Enseignement fondamental

Il comprend le premier cycle et le second cycle.

- Premier cycle: Il existe dans la ville de Koro et dans tous les villages de la commune des écoles publiques, communautaires ou privées.
- Second cycle: la commune compte 3 seconds cycles dont 2 à Koro-ville et 1 à Pomorododjou.

8.2.3. Enseignement secondaire

La ville de Koro est dotée d'un lycée situé à Koro II et d'un institut de formation des maîtres en chantier.

8.2.4. Medersa

Il existe 3 medersas dans la commune de Koro deux situées à Koro IV et une à Koro III.

Tableau n°10: Ecoles du 1^{er} cycle dans la ville de Koro

N°	Désignation	Année de construction	Matériaux de construction	Etat	Localisation	Observations
1	Djibri BARRY	1996	Banco stabilisé	Mauvais	Koro I	
2	Siaka DAMA "A"	1959	Dur	Bon	Koro II	
3	Siaka DAMA "B"	2000	Dur	Bon	Koro II	
4	Gurir Anaye	1999	Dur	Bon	Koro III	
5	Jardin d'enfant	2000	Dur	Bon	Koro II	
6	Ecole privée Koro	-	Banco	Mauvais	Koro II	A réloger
7	Sabil RACHAD	-	Banco	Mauvais	Koro IV	
8	Ihyaoudine	-	Banco	Mauvais	Koro III	
9	Al Farouk	-	Banco	Mauvais	Koro IV	

Tableau n°11: Données statistiques de certaines écoles du 1^{er} cycle de la commune

N°	Nom de l'établissement	Localisation	Nombre de Classe	Effectifs			Effectif moyen par classe
				garçons	filles	total	
1	SD "A"	Koro II	6	269	268	537	90
2	SD "B"	Koro II	6	431	374	805	134
3	Djibril BARRY	Koro I	6	201	189	390	65
4	Guru Anaye	Koro III	6	330	297	627	105
5	Pomorododiou	Pomorododiou	6	182	240	422	71
6	Péné	Péné	3	88	61	149	50
7	Yadianga	Yadianga	4	117	145	262	66
8	Saana	Saana	3	63	77	140	47
9	Kiri-Ourodourou	Kiri-Ourodourou	5	84	71	155	31
10	Benibana	Benibana	3	90	64	154	52
11	Zon	Zon	3	75	77	152	51
12	Senguebengou	Senguebengou	3	65	66	131	44
13	Sandiourou	Sandiourou	3	56	48	104	35
14	Pongonron	Pongonron	2	46	34	80	40
15	Dim-Na	Dim-Na	2	39	39	78	39
16	Kiri	Kiri	3	38	35	73	25
17	Gnini	Gnini	2	53	14	67	34
18	Bargou	Bargou	1	15	18	33	33
19	Koro privée	Koro privée	4	38	40	78	20

Tableau n°12: Ecoles du second cycle de la ville de Koro

N°	Etablissement	Année de construction	Matériaux de construction	Etat	Localisation
1	Djogodiè Dolo I	1996	Dur	Bon	Koro I
2	Djogodiè Dolo II	2000	Dur	Bon	Koro II
3	Pomorododiou	2000	Dur	Bon	Pomorododiou

Tableau n°13: Données statistiques de l'enseignement du 2^{ème} Cycle

N°	Nom de l'établissement	Localisation	Nombre de Classe	effectifs			Effectif moyen par classe
				garçons	filles	total	
1	Djogodiè Dolo I	Koro II	8	369	196	565	71
2	Djogodiè Dolo II	Koro II	8	322	242	564	71
3	Pomorododiou	Pomorododiou	3	241	110	351	117

On note dans ce tableau que les effectifs moyens dans les écoles de Koro ville et de Pomorododiou sont pléthoriques tandis que dans les villages, ils sont raisonnables.

VILLE DE KORO

EQUIPEMENTS SCOLAIRES

NORD



LEGENDE

- 18 Ecole fondamentale
- 19 Jardin d'enfants
- 20 Medersa
- 21 Lycée
- 22 Institut de formation des maîtres

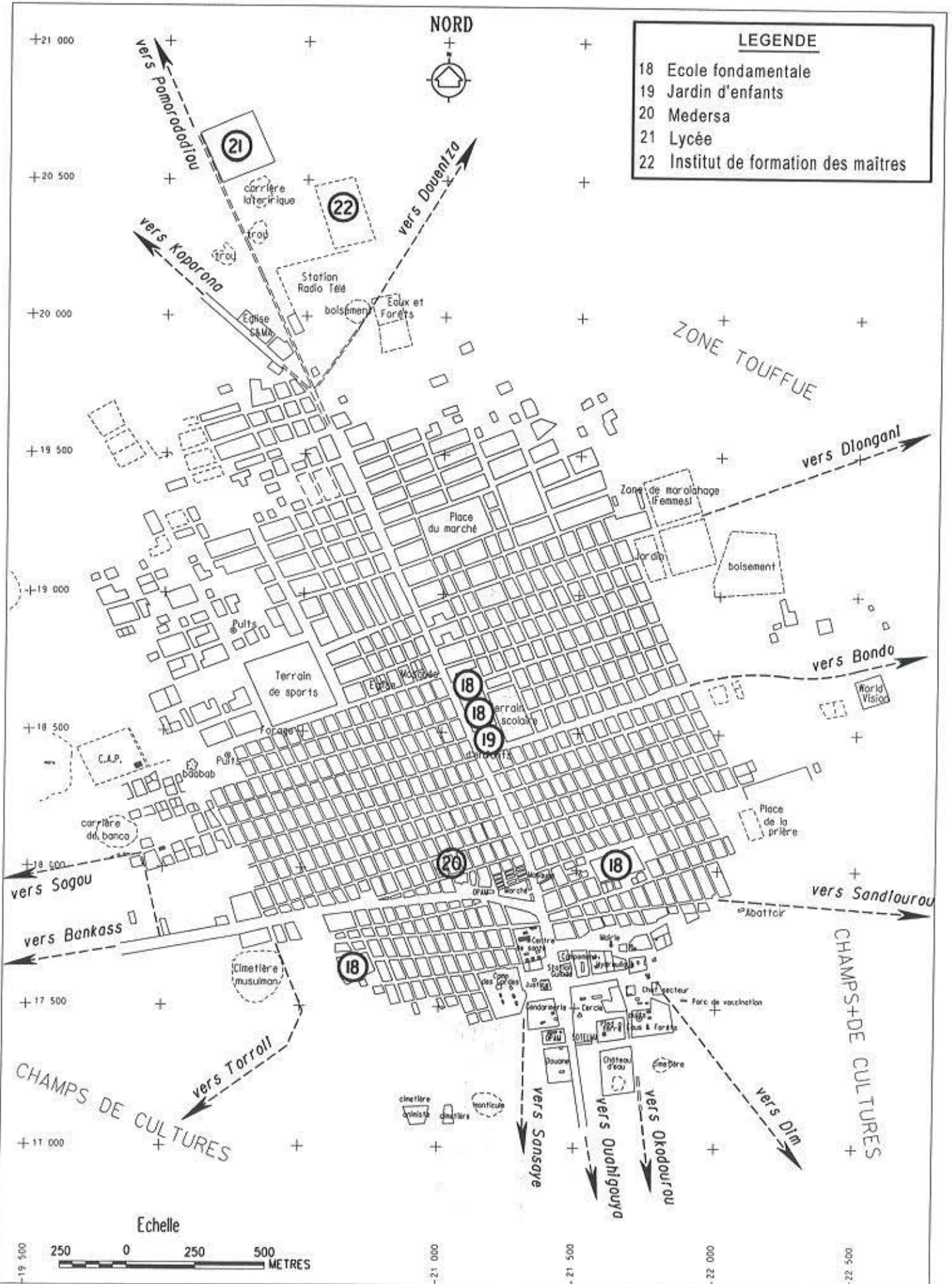


Tableau n°14 : Equipements dans les villages de la commune de Koro

N°	Villages	Ecole 3CL	Ecole 6 CL	Ecole communautaire	Santé	Forage	Puits
1	Pomorododiou	01	01		CSCOM	Oui	Oui
2	Péné	01				Borne font.	Oui
3	Senguebengou	01		Oui		Oui	Oui
4	Saana	01				Non	Oui
5	Sandiourou	01		Oui		Non	Oui
6	Kiri	01				Oui	Oui
7	Zon	01		Oui	CSCOM	Non	Oui
8	Yadianga	01				Non	Oui
9	Gakou	01		Oui		Non	Oui
10	Bénibana	01				Non	Oui
11	Gnini	01				Non	Oui
12	Kini-Ourodourou	01				Non	Oui
13	Gomsobaroua	01		Oui		Non	Oui
14	Sissahin	01		CED oui		Non	Oui
15	Bargou	01		Oui		Non	Non
16	Pongonron	01				Non	Oui
17	Dim-Na	01		Oui		Non	Oui
18	Pomorododiou Begné	Non		CED		Borne font.	Oui
19	Gouifal	Non		CED		Non	Non
20	Timiri	Non		CED		Non	Oui
21	Ogodourou-Koro	Non		CED			Non
22	Ourokorohin	Non		CED			Non
23	Ene	Non		CED			Oui
24	Gorobourou	Non				Borne font.	Oui
25	Tina Togo	Non					Oui
26	Karabamba	Non					Oui
27	Deguebomo	Non					Oui
28	Taxouan	Non					Oui
29	Téré	Non					Oui
30	Kenewen	Non					Non
31	Yogobenewen	Non					Non
32	Pigué	Non					Non
33	Sogou	Non					Oui
34	Lemlé	Non					Non
35	Bih	Non					Oui
36	Pépa	Non					Non
37	Banakoro	Non					Non
38	Derou - Na	Non					Non
39	Derou-Ourodourou	Non					Non
40	Ediubara	Non					Non
41	Gomso - Na	Non					Oui
42	Ogossanhi	Non		CED			Non
43	Tongonronlegou	Non		CED		Oui	Non
44	Dim-Sogo	Non				Borne font.	Oui
45	Soïma	Non				Oui	Non
46	Biramaoudé	Non				Non	Non
47	Anakaga	Non				Non	Oui

CED: Centre d'Education et de Développement

Tableau n°15: Equipements de l'enseignement secondaire

Désignation	Année de construction	Matériaux de construction	Etat	Localisation
Lycée Abiré goro	2000	Dur	Mauvais	Koro II
Institut de Formation des Maîtres	En chantier	Dur		

NB: les superficies ne sont pas indiquées car les parcelles ne sont pas délimitées.

Tableau n°16: Données statistiques de l'enseignement secondaire Année (2003-2004)

Nom de l'établissement	Localisation	Nombre de Classe	Effectifs			Effectif moyen par classe
			garçons	filles	total	
Lycée Abiré goro	Koro II	12	423	99	522	44
Institut de Formation des Maîtres	Koro II	En chantier				

L'effectif moyen par classe au lycée est raisonnable

NB: les superficies ne sont pas indiquées car les parcelles ne sont pas délimitées.

8.3. Equipements socio-sanitaires

8.3.1. Secteur public

Le Centre de Santé de Référence se situe à Koro III. Il est renforcé dans ses activités par le Service du Développement Social et de l'Economie Solidaire. Le CSCOM en chantier est situé à Koro I.

Il n'existe qu'un seul parc de vaccination situé à Koro I.

8.3.2. Secteur privé:

Il existe un cabinet de soins, une pharmacie humaine, une pharmacie vétérinaire tous situées à Koro III.

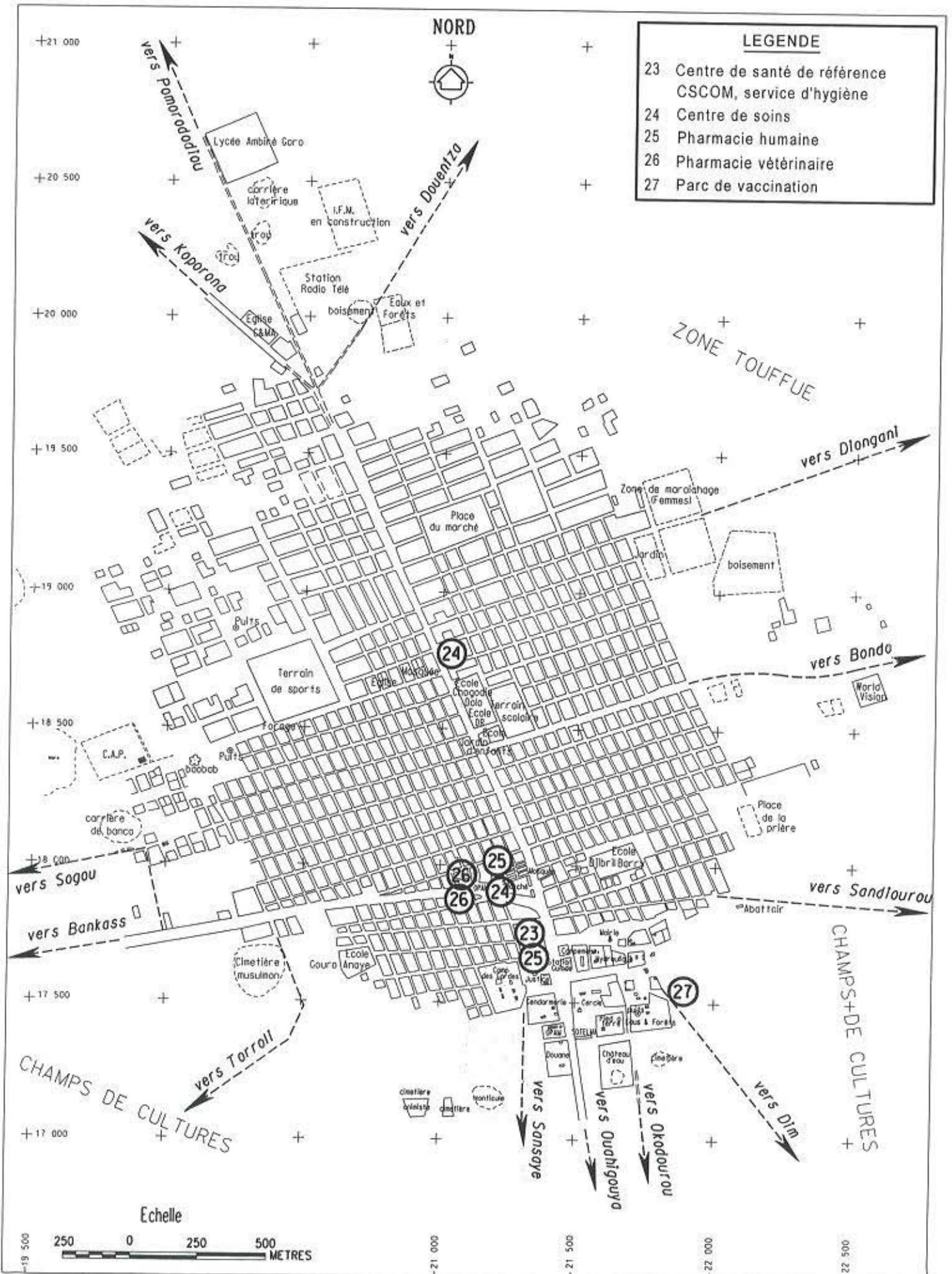
Tableau n°17: Equipements socio-sanitaires

N°	Désignation	Année de construction	Matériaux de construction	Etat	Localisation	Observations
1	Centre de santé de référence	1958	En Dur	Bon	Koro III	
2	Service social	1958	En dur	Bon	Koro III	Au sein du C.S R
3	Pharmacie privée Humaine	1994	Semi dur	Assez bon	Koro III	
4	Pharmacie privée vétérinaire	1993	En Dur	Bon	Koro III	
5	CSCOM	En chantier	En dur	Bon	Koro I	
6	Cabinet de soins	1998	En banco	Mauvais	Koro III	
7	Parc de Vaccination	1958	En dur	Bon	Koro I	

NB: les superficies ne sont pas indiquées car les parcelles ne sont pas délimitées.

VILLE DE KORO

EQUIPEMENTS SOCIO-SANITAIRES



LEGENDE	
23	Centre de santé de référence CSCOM, service d'hygiène
24	Centre de soins
25	Pharmacie humaine
26	Pharmacie vétérinaire
27	Parc de vaccination



8.4. Equipements commerciaux

Les structures commerciales existantes sont:

- le centre commercial;
- les stations services;
- les équipements commerciaux divers

8.4.1. Centre divers

La ville de Koro abrite un centre commercial situé à Koro III. Sa date de création remonte à l'époque pré-coloniale, il a connu quelques aménagements.

8.4.2. Station service

Deux (2) stations services approvisionnent la ville de Koro. Elles sont toutes situées à Koro I.

8.4.3. Equipements commerciaux divers

Ils se composent de:

- la poste;
- une aire de vente de bétail (gros ruminants et petits ruminants) située près de la mosquée,
- une chambre des métiers situés à Koro II;
- une aire d'abattage en mauvais état située à Koro I.

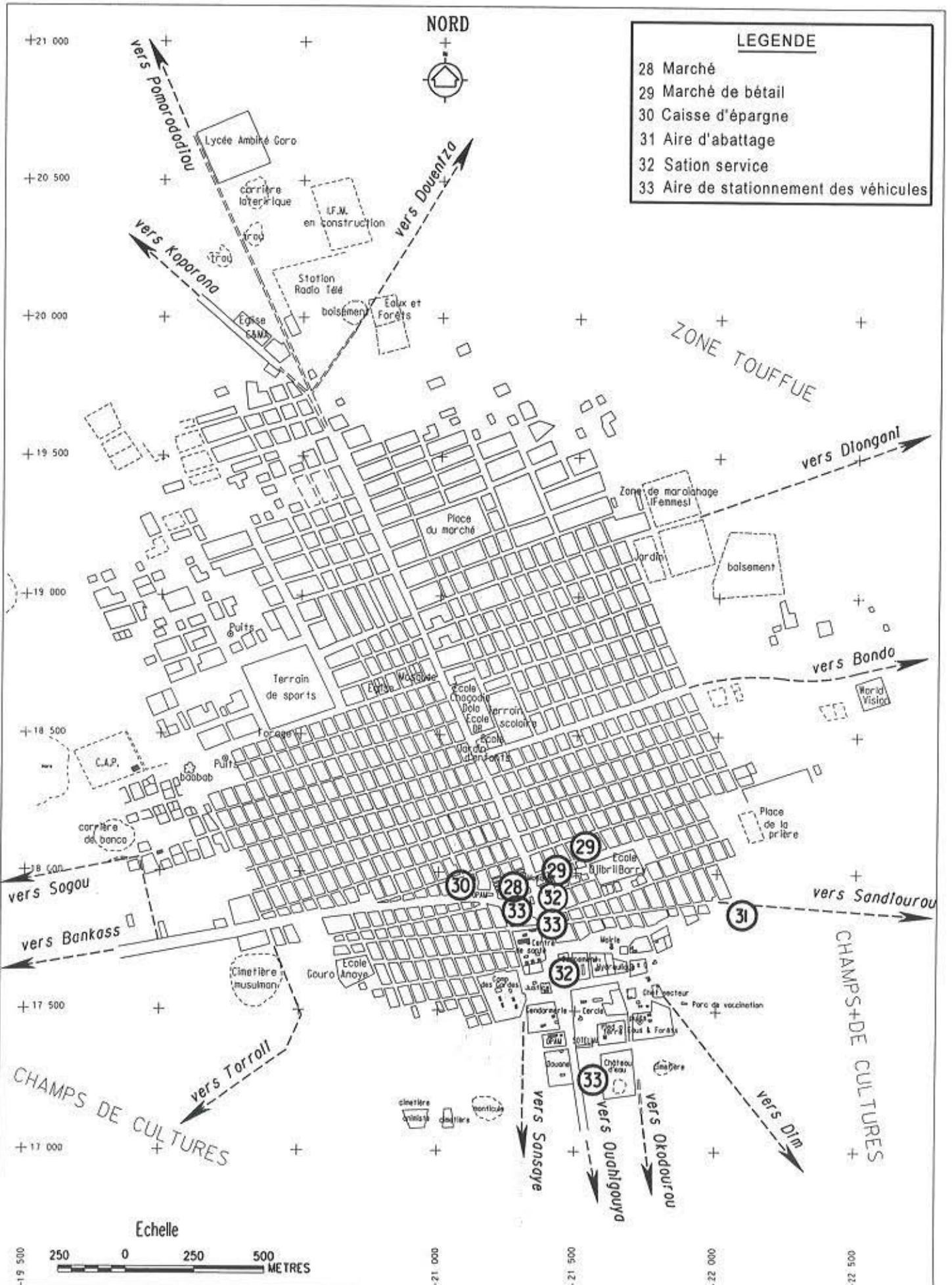
Tableau n°18: Equipements commerciaux

N°	Désignation	Année de construction	Matériaux de construction	Etat	Localisation	Observations
1	Centre commercial	1984	Banco	Mauvais	Koro III	A aménager
	Poste	1958	Semi dur	Mauvais	Koro I	Poste de SOTELMA dans la même cour
3	Aire de vente de bétail gros ruminants	1984	-	Mauvais	Koro I	A aménager
4	Aire de vente de bétail petits ruminants	1984	-	Mauvais	Koro I	A aménager
5	Station service DARA	1992	En dur	Assez bon	Koro I	A réaménager
6	Aire d'abattage	1974	Un peu de ciment	Mauvais	Koro I	A aménager
7	Chambre des métiers	2001	En banco	Passable	Koro II	A réaménager
8	Station SOMAYAF SA	1992	En dur	Assez bon	Koro I	A réaménager

NB: les superficies ne sont pas indiquées car les parcelles ne sont pas délimitées.

VILLE DE KORO

EQUIPEMENTS COMMERCIAUX



8.5. Equipements sportifs et culturels

Ils existe:

- une maison des jeunes;
- deux terrains de sport;
- un espace culturel.

8.5.1. Maison des jeunes

Située à Koro III, la maison des jeunes construite en semi dur et est en mauvais état.

8.5.2. Terrains de sport:

Il existe deux terrains de sport situés respectivement à Koro IV et II. On y pratique principalement du football et du basket ball. Ils sont en état de délabrement.

8.5.3. Espace culturel

Le village "Anaye" situé à Koro I abrite la seule bibliothèque de la ville de Koro. Elle est construite en banco et doit être délocalisée.

Tableau n°19: Equipements sportifs et culturels

Désignation	Année de construction	Matériaux de construction	Etat	Localisation	Observations
Maison des jeunes	1983	Semi dur	Passable	Koro III	
Grand terrain	1984	Dur	Mauvais	Koro IV	
Petit terrain	1975	Banco	Mauvais	Koro II	
Bibliothèque	1980	Banco	Passable	Koro I	A délocaliser située dans le village Anaye

NB: les superficies ne sont pas indiquées car les parcelles ne sont pas délimitées.

8.6. Equipements touristiques et de loisirs**8.6.1. Site touristique**

La commune de Koro n'a pas de sites touristiques . Cependant elle est un lieu de transit pour les touristes qui se rendent sur les sites du plateau Dogon.

8.6.2. Hôtel

Il n'existe qu'un seul hôtel dénommé "AVANTURE" construit en banco dans le style néo-soudanien.

- Le campement hôtel construit depuis les années 1963 en semi dur constitue un lieu de loisir et d'hébergement pour les touristes et d'autres étrangers de passage dans la zone.
- Le village "Anaye" accueille surtout les fonctionnaires en mission ou en attente d'acquiescer un logement. Par ailleurs il abrite souvent des activités de divertissement des jeunes.

Tableau n°20: Equipements touristiques et de loisirs.

Désignation	Année de construction	Matériaux de construction	Etat	Localisation
Village Anaye	1979	Banco	Mauvais	Koro I
Hôtel aventure	2000	Banco	Bon	Koro IV
Campement hôtel	1963	Semi dur	Passable	Koro I

NB: les superficies ne sont pas indiquées car les parcelles ne sont pas délimitées.

8.7. Equipements culturels

8.7.1. Mosquées

La ville dispose de six mosquées et deux aires de prière. Les mosquées sont:

- Mosquée zavia construite en banco en 1958 est située à Koro III;
- Mosquée Abdoulaye Boly construite en 1997 en dur est située à Koro IV;
- Mosquée Mossi nongou construite en 2000 en dur est située à Koro IV;
- Grande Mosquée construite en 1966 en banco est située à Koro I;
- Mosquée Wahabite construite en semi dur en 1987 est située à Koro IV;
- Petite Mosquée construite en 2001 en banco est située à Koro II.

Les aires de prière non clôturées sont situées à Koro I et Koro II.

8.7.2. Eglises

Il en existe deux:

- L'église catholique construite en dur en 1980 est située à Koro III.
- L'église Protestante construite en semi dur en 1976 est située à Koro IV

8.7.3. Cimetière

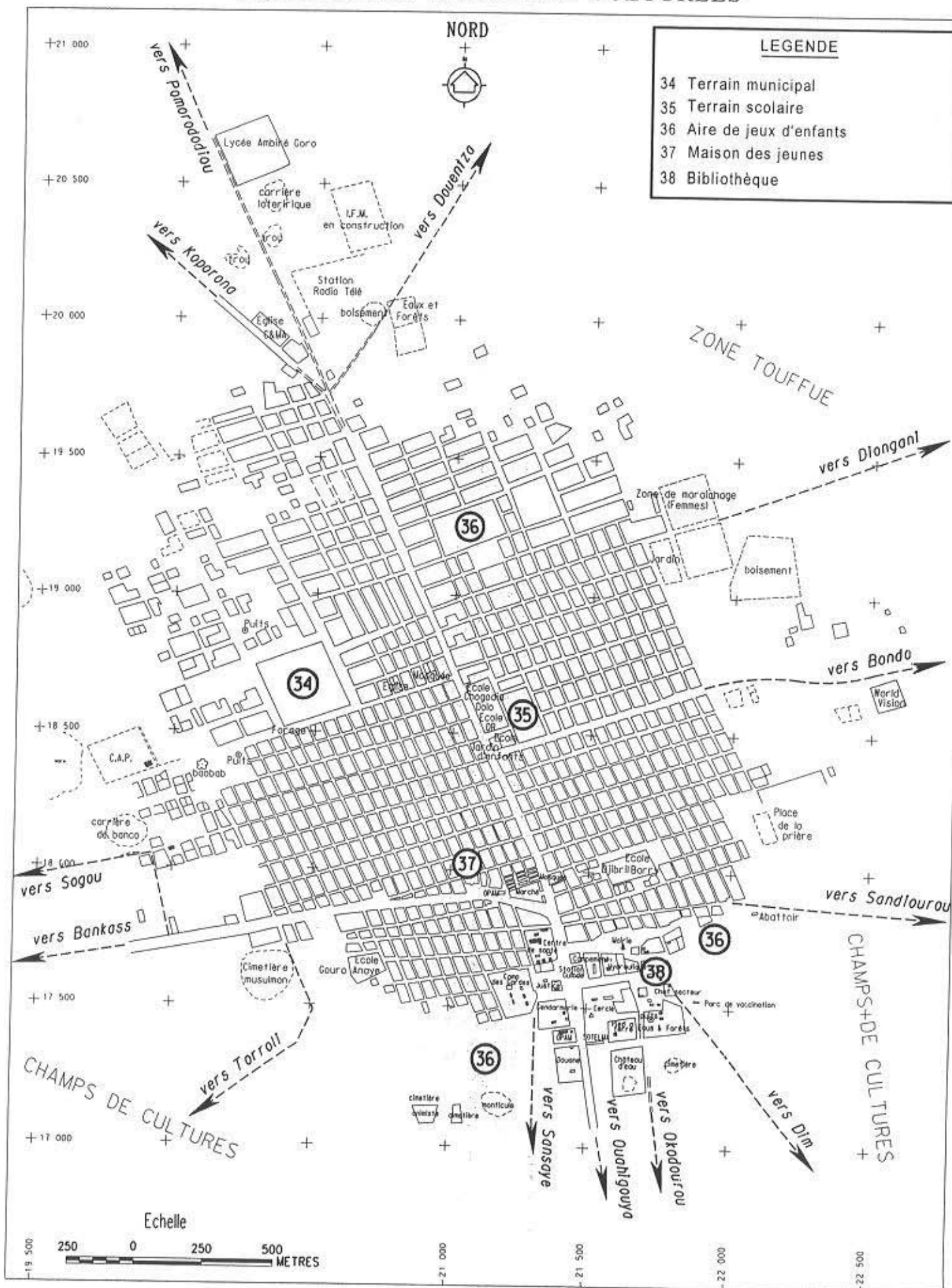
On dénombre cinq (5) cimetières dans la ville de Koro qui sont les suivants:

- "Sam grand" existant depuis plus d'un siècle se situe à Koro III.
- "Ouro-Koun" date de 1948 et est située à Koro III;
- "Pegou-Oro I" située à Koro I existe depuis 1963;
- "Pegou-Oro II" date de 1973 et est située à Koro I;
- cimetière des catholiques située à Koro III, date de 1965.

Hormis le cimetière catholique tous les autres cimetières sont peu entretenus. Il est à déplorer que tous ces cimetières ne sont pas clôturés ni gardés pour cela, ils méritent d'être aménagés.

VILLE DE KORO

EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS



VILLE DE KORO

EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

LEGENDE	
39	Village Anaye
40	Aventure
41	Pied à terre

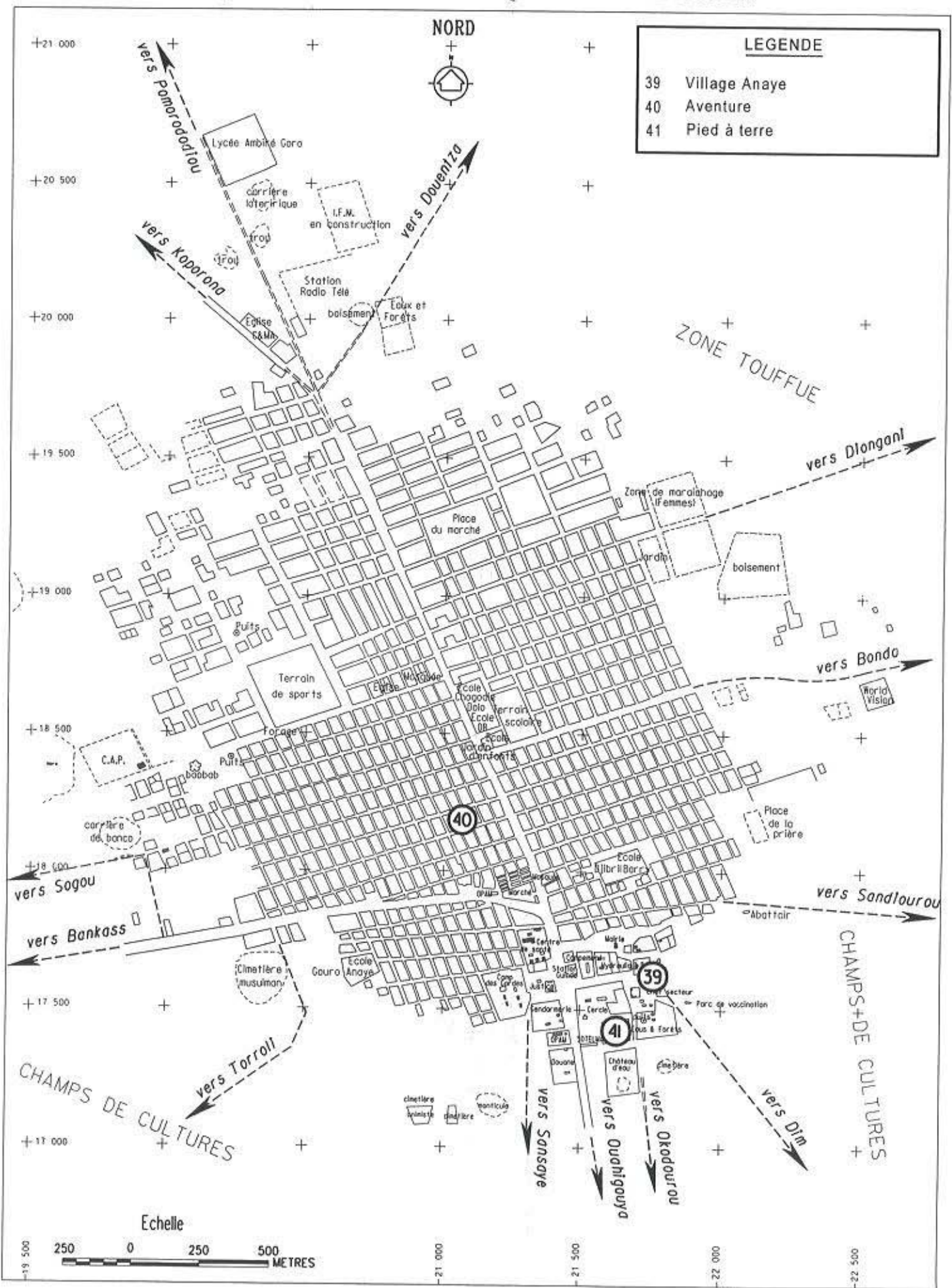


Tableau n°21: Equipements culturels.

N°	Désignation	Année de construction	Matériaux de construction	Etat	Localisation	Observations
1	Mosquée zavia	1958	Banco	Passable	Koro III	
2	Moquée Abdoulaye Boly	1997	Dur	Bon	Koro IV	
3	Mosqué Mossi Nongou	2000	Dur	Bon	Koro IV	
4	Mosquée waabite	1966	Banco	Bon	Koro I	
5	Petite mosquée	2001	Banco	bon	Koro II	
6	Grande aire de prière de l'Est	1982	-	Bon	Koro I	Non clôturé
7	Aire de prière	1990	-	Bon	Koro II	Non clôturé
8	Eglise catholique	1980	Dur	Bon	Koro III	
9	Eglise protestante	1976	Semi dur	Bon	Koro IV	
10	Cimetière "Sam Grand"	Plus de 100 ans	-	Passable	Koro III	Non clôturé
11	Cimetière "Oro-Koun	1948	-	Passable	Koro III	Non clôturé
12	Cimetière "Pegou-Oro I"	1963	-	-	Koro I	Non clôturé
13	Cimetière "Pegou-Oro II"	1973	-	-	Koro I	Non clôturé
14	Cimetière catholique	1965	-	-	Koro III	Non clôturé

NB: les superficies ne sont pas indiquées car les parcelles ne sont pas délimitées.

8.8. Equipements de sécurité

Dans la ville de Koro il existe: la Gendarmerie, la Garde nationale, le Bureau des Douanes, le Service des surveillants de Prison.

8.8.1 Gendarmerie

Située à Koro III vers le Sud de la ville de Koro, elle a été construite en 1995 en dur. Les locaux sont exigus et ne sont pas clôturés.

8.8.2 Peloton de la Garde nationale

Construit en dur en 1997, ce bureau est situé à Koro III à proximité du palais de justice. Il n'est pas clôturé.

8.8.3 Bureau des Douanes

Construit en 1999 en dur, il est situé à Koro III à la sortie de la ville, sur la route menant au Burkina Faso. Ce bureau est en bon état mais n'est pas clôturé.

8.8.4 Prison civile

Edifiée depuis la période coloniale la maison d'arrêt vétuste construite en banco est située dans l'enceinte du camp des gardes à Koro III.

Tableau n°22: Equipements de sécurité

Désignation	Année de construction	Matériaux de construction	Etat	Localisation	Observations
Bureau brigade Gendarmerie	1995	En dur	Bon	Koro III	Nécessite un agrandissement et une clôture
Bureau du peloton de la Garde nationale	1997	En dur	Bon	Koro III	Nécessite des réparations et une clôture
Bureau des Douanes	1999	En dur	Bon	Koro III	Nécessite une clôture
Prison civile	Avant l'indépendance	En banco	défectueux	Koro III	Nécessite une nouvelle construction en dur

Tableau n°23: Répartition quantitative des équipements dans la ville de Koro

Equipements	Répartition par quartier				Total
	Koro I	Koro II	Koro III	Koro IV	
Equipements administratifs	11	3	1	5	20
Equipements scolaires	1	8	2	2	13
Equipements socio-sanitaires	2	0	5	0	7
Equipements commerciaux	5	1	1	0	7
Equipements sportifs et culturels	1	1	2	0	4
Equipements touristiques et loisirs	2	0	0	1	3
Equipements culturels	4	3	5	4	16
Equipements de sécurité	0	0	4	0	4
Total	26	16	20	12	74
Taux	35%	22%	27%	16%	100%

Tableau n° 24: Problèmes des Equipements

Equipements	Problèmes identifiés	Observations
<u>Administration</u> Bureau du cercle S.L.R.C Mairie Conseil de cercle Justice I.N.P.S CAP CCC	Bureaux vétustes Bureaux vétustes Bureaux vétustes Bureaux vétustes Bureaux acceptable Bureaux vétustes Non sécurisé En location bâtiment vétuste	A réhabiliter A réhabiliter A reconstruire A reconstruire A clôturer En location A clôturer A délocaliser
<u>Socio-sanitaires</u> Service social	Sans locaux	A construire
<u>Commerciaux</u> Centre commercial Marché de bétail Aires d'abattage Chambre des métiers Divers	Mauvais état Mauvais état Vétuste En location bâtiment vétuste Manque de gare routière	A réaménager A aménager A réaménager A localiser A localiser
<u>Sportifs et culturels</u> Maison des jeunes Terrain de sport	Bâtiment vétuste Etat de délabrement	A réhabiliter A réhabiliter
<u>Touristique et loisirs</u> Village "Anaye" Campement hôtel	Bâtiment vétuste en ruine Mauvais état	A reconstruire A reconstruire
<u>Cultuels</u> Cimetière	Non clôturé	A clôturer
<u>Sécurité</u> Police Bureau de Gendarmerie Bureau du peloton Bureau des Douanes Prison civile	Absence de structure Non clôturer Non clôturer Non clôturer Bâtiments vétuste	A prévoir A clôturer A clôturer A clôturer A reconstruire
<u>Scolaires</u> Ecole du 1 ^{er} cycle Au nombre de trois (3)	Bâtiment en ruine	A reconstruire

Conclusion

La commune de Koro est dotée de la plupart des équipements collectifs indispensables à la vie des populations.

Cependant, on notera l'absence d'un service de police surtout quand on considère la position frontalière de la localité.

De l'analyse de la répartition quantitative des équipements, il ressort que le quartier de Koro I abrite plus de 50% des équipements administratifs de la ville et 35% de l'ensemble des équipements de la commune. Il est le centre administratif de la commune.

DEUXIEME PARTIE: RAPPORT PROGRAMME

INTRODUCTION

Située dans une plaine dont l'altitude ne dépasse pas les 200m, la commune de Koro dispose d'un site peu contraignant du point de vue aménagement. La disponibilité de terrains aménageables à faible coût est un atout majeur du site. Cependant les problèmes d'assainissement se posent avec acuité. L'évacuation des eaux pluviales, l'amélioration du réseau de voirie ainsi que les problèmes liés à l'environnement seront traités avec une attention particulière dans les propositions d'aménagement.

I. ZONAGE

1.1. Perspectives de développement de la ville

La population de la ville de Koro a augmenté en valeur absolue de 3.489 habitants entre 1976 et 1987 soit un taux d'accroissement moyen annuel de 4,16%. De 1987 à 1998 ces variables sont respectivement 1844 et 1,62% . En tenant compte de la baisse significative entre les deux périodes inter censitaires il est pris le taux moyen des deux résultats soit 2,89%. La population de la ville de Koro était de 11.384 habitants en 1998 (R.G.P.H). Cette population a atteint 13.127 habitants en 2003. Elle sera de 23.207 habitants en 2023. La population supplémentaire entre 2003 et 2023 sera donc de 10.080 habitants.

L'estimation des surfaces à urbaniser pour l'habitat se fera à partir du nombre de personnes vivant par concession (9,4). La taille moyenne des parcelles est estimée à 400m². Le nombre de concessions à créer sera de 1.072.

La surface des parcelles d'habitation sera donc de $400\text{m}^2 \times 1.072 = 428.800\text{m}^2$ soit 42,88ha.

Considérant une balance du territoire de 58% pour l'habitation et 42% pour la voirie et les équipements collectifs, la superficie totale est de 74,14ha sensiblement égale à 75ha

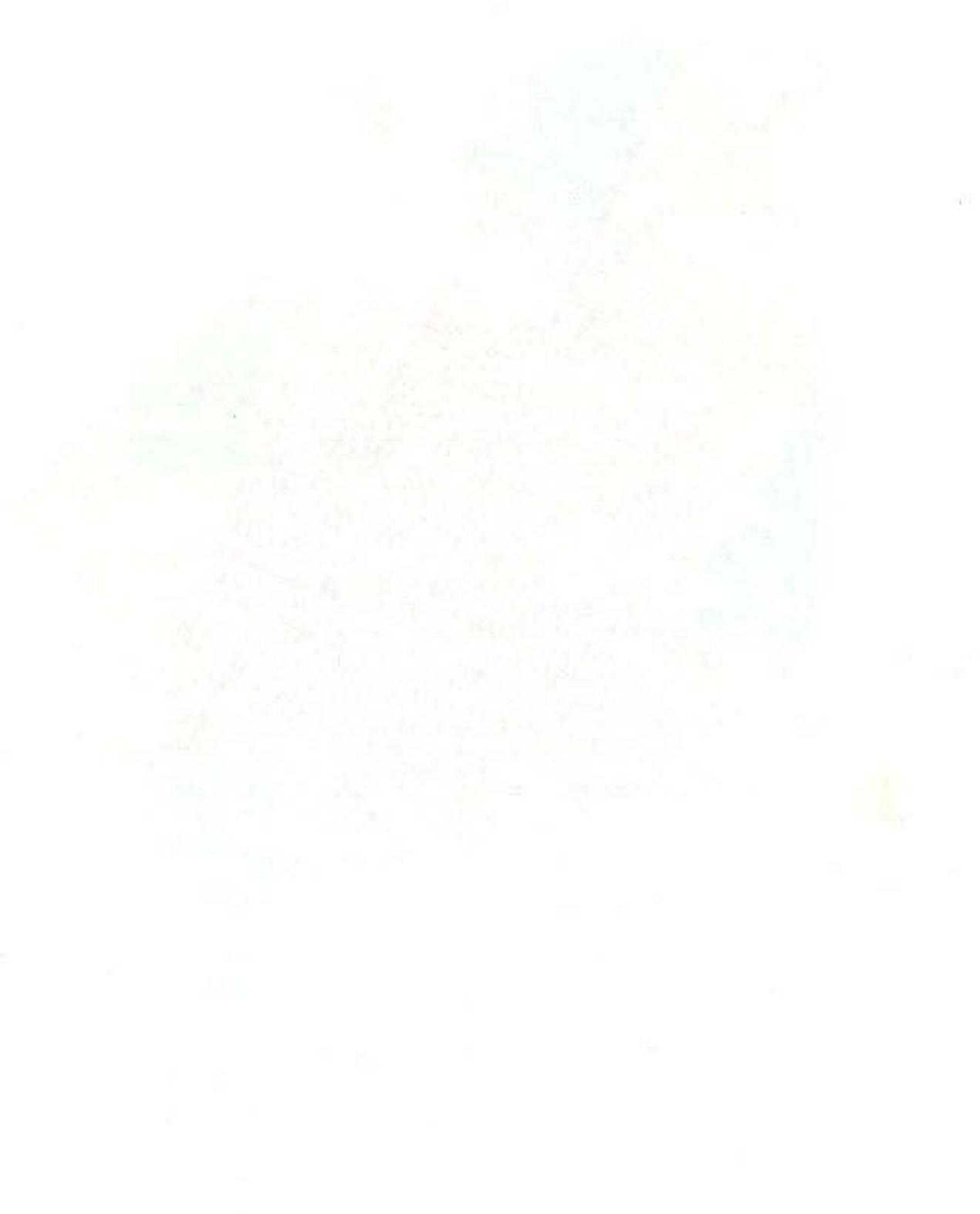
1.2. Base conceptuelle du zonage

La distribution des différentes zones de la ville a été dictée par le souci de la rendre compacte d'une part et d'autre part, par les embryons déjà existants.

1.2.1. Zone d'habitat

La zone d'habitat comprend l'ancien tissu et la zone d'extension future d'une superficie de 75 ha comprenant:

- une partie appelée Ouenténé située au Nord Ouest d'une superficie de 25ha;
- une autre partie située à l'Est de la ville de part et d'autre de la route de Bondo d'une superficie de 50ha;
- trois réserves foncières dont la première est située au Nord-Est entre la route de Douentza et le périmètre maraîcher, sa superficie est de 7ha, la deuxième est située de part et d'autre de la route de Sogou à l'Ouest de la ville, sa superficie est de 9ha. Quant à la troisième, elle est située sur la route de Sandiourou et a une superficie de 10ha.



ZONAGE

LEGENDE



Zone urbanisée



Future zone d'habitat



Zone de bureaux



Domaine scolaire



Centre commercial



Centre artisanal



Marché de bétail



Abattoir



Gare routière



Aire de stationnement de gros porteurs



Réserve pour zone industrielle



Zone d'entrepôts et de douane



Domaine de l'ORTM



Centre multifonctionnel



Réserve foncière



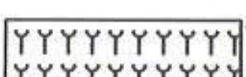
Zone de culture



Zone de maraichage



Ceinture verte



Cimetière

1.2. Zones d'activités

a) Zone de bureaux: elle est située à l'Ouest de la ville et au Nord de la réserve foncière de l'Ouest. Elle couvre une superficie de 12ha.

b) Centre commercial: il est située à l'Ouest de la ville sur la droite de la route Koro Bankass. Sa superficie est de 10ha.

c) Zone de petites industries: elle est située à l'Ouest de la ville entre la route de Sogou et celle de Bankass. Sa superficie est d'environ 20ha.

d) Zone de douanes et d'entrepôts: elle est située au Sud de la ville sur la RN15. Sa superficie est de 10ha.

e) Zone artisanale: elle est située à l'Est du centre commercial et a une superficie de 5ha.

f) Zone maraîchère: elle est située à l'Est de la ville de part et d'autre de la route de Dangaténé (route de Dioungani sur la carte). Sa superficie est de 18 ha.

g) Domaine scolaire: il est situé au Nord de la ville entre la route de Bandiagara et celle de Douentza. Sa superficie est de 20ha.

h) Zone militaire: Elle est prévue entre Kiri et Bargou sur la RN15 à 15 km de Koro. Sa superficie est de 30ha.

i) Armature verte: elle est constituée d'un périmètre boisé d'une superficie de 35ha situé au Sud Ouest de la ville entre la route de Toroli et celle de Sinsohin et d'une ceinture verte autour de la ville d'une largeur de 250m et d'une superficie de 364ha.

j) Gare routière: elle est située à l'Ouest à gauche de la route Koro Bankass en face du centre commercial. Sa superficie est de 5ha.

II. VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT

2.1. Voirie

2.1.1. Maillage

Le maillage a été dicté par la configuration du zonage d'une part et d'autres part par le souci de doter la ville d'un réseau cohérent de voirie susceptible d'assurer une circulation optimale entre ses différentes parties.

La structure du réseau s'articule autour de l'ancienne route de Bandiagara-Koro-Ouahigouya et de la route nationale N°15 communément appelée "Route du Poisson". reliant Bankass à Ouahigouya au Burkina Fasso en passant par Koro. Le maillage est composé de nouvelles voies et d'anciennes à aménager.

2.1.2. Voies à créer

Les voies à créer sont:

- a) La voie de ceinture de la ville de 30m d'emprise composée de:
 - une partie en bitume de 1,95km de longueur allant de l'entrée Bankass-Koro-Ouahigouya en passant derrière les cimetières musulmans;
 - une autre en latérite allant de la sortie Koro-Ouahigouya à l'entrée Bankass-Koro par la RN15 d'une longueur de 8,8 km.
- b) La voirie intérieure reliant la voie de ceinture au Nord-Ouest à la route Koro-Koporona avec une emprise de 20m; sa longueur est de 0,9km. Cette voie également sera en latérite.

2.1.3. Voies à aménager

En bitume: Les voies concernées sont:

- la route Bandiagara – Bankass - Koro-Ouahigouya (RN15). Sa longueur dans la commune de Koro est de 65km dont 15km sur la route Koro-Bankass et 50 km sur l'axe Koro Ouahigouya son emprise est de 40m;
- le tronçon de l'ancienne route Bandiagara-Koro allant du rond point au centre commercial jusqu'à 1 km après le lycée de Koro. Sa longueur est de 4,2km et son emprise est de 30m.

En latérite:

- a) **Routes:** les voies concernées sont:
 - la voie allant de l'ancienne route de Bandiagara-Koro pour aller à Douentza au Nord-Est de la ville. Sa longueur totale est de 130 km dont 14km dans la commune de Koro. Son emprise dans la ville est de 20m.; elle sera de 10m à la sortie;
 - la voie allant de Koro à Bandiagara à partir de 1km après le lycée de Koro avec 17 km dans la commune de Koro, son emprise sera de 10m. Ces routes sont à aménager sur toute leur longueur dans la commune.
- b) **Pistes:** Ces pistes seront elles aussi aménagées sur toutes leurs longueurs dans la commune, ce sont:
 - La voie qui part de l'ancienne route de Bandiagara pour se diriger sur Diangany en passant au Sud de la zone de maraîchage des femmes. Elle est longue de 52 km avec 12 km dans la commune de Koro. Elle a une emprise de 15m dans la ville et 10m à la sortie.

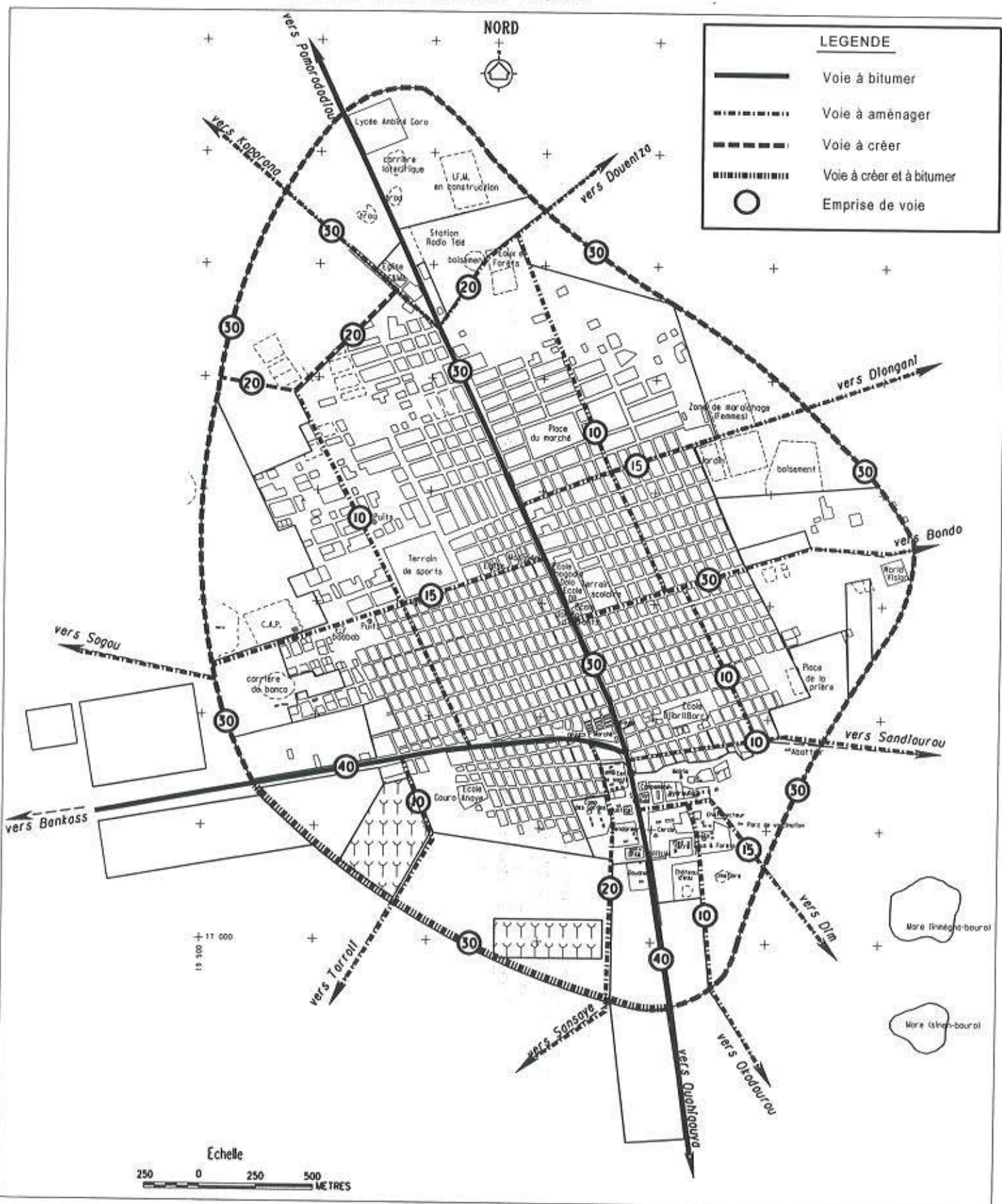
VILLE DE KORO

RESEAU GENERAL DE VOIRIE

NORD



LEGENDE	
	Voie à bitumer
	Voie à aménager
	Voie à créer
	Voie à créer et à bitumer
	Emprise de voie



Echelle



- la voie Koro-Sansaye prenant naissance sur la RN15 à l'Ouest de l'OPAM et se dirigeant légèrement sur le Sud Ouest de la ville en passant entre le Centre de Santé et le domaine du camp des gardes. Elle est longue de 60km dans la commune de Koro. Son emprise est de 20m à l'intérieur de la ville et de 10m à partir de la sortie
- La voie Koro-Toroly passant par la RN15 et qui passe entre l'école Gouro Anaye et les cimetières musulmans pour prendre la direction Sud-Ouest. Elle a une longueur de 22km dans la commune de Koro, son emprise dans la ville de Koro est de 20m, elle est de 10 m à la sortie de la ville.

c) Autres pistes:

Elles sont constituées essentiellement par les voies intérieures à la ville, ce sont:

- la voie partant de l'ancienne route de Bandiagara au bord du palais de la justice de Koro passant entre le campement et le domaine du cercle au Sud du village Anaye et qui part pour DIM. Sa longueur dans la commune est de 25km. En ville son emprise est de 20m et sa longueur est de 0,72km.
- la voie partant de la bretelle de l'ancienne route de Bandiagara à la bifurcation pour DIM et qui mène à Ougodourou à partir des abords des services actuels de l'hydraulique. Elle sort du côté Sud de la ville avec une longueur de 25 km dans la commune de Koro, son emprise est de 20m dans la ville sa longueur est de 0,8km;
- la voie qui part de l'ancienne route de Bandiagara en passant au Sud du jardin d'enfants pour se diriger sur Bondo avec 10 km dans la commune de Koro. Son emprise est de 30m, sa longueur urbaine est de 1,62km;
- la voie Koro-Koporona ou ancienne route de Bankass avec 14 km dans la commune a une emprise de 30m. Sa longueur dans la ville est de 0,95km.
- la voie allant de l'ancienne route de Bandiagara légèrement aux abords Nord de l'école Diougodiè DOLO et qui passe au Sud du terrain des sports et du CAP pour joindre la voie de ceinture. Elle est longue de 1,4km et son emprise est de 15m;
- la voie qui part de l'ancienne route de Bandiagara pour aller jusqu'à la voie de ceinture en passant au Nord de la MUTEK. Elle est longue de 1,3km et a 15m d'emprise;
- la voie parallèle à l'ancienne route de Bandiagara à l'Est de celle ci, qui part de la route Koro-Douentza au Nord-Est des Services des Eaux et Forêts traversant les voies Koro Diongany et Koro-Bondo pour joindre celle de Sandiourou au Sud-Est avec une longueur de 2,52km dans la ville. Son emprise est de 20m au départ et 10m vers la fin.
- la voie parallèle à l'ancienne route de Bandiagara à l'Ouest prenant naissance sur la RN15 au droit de la rue qui passe à l'Ouest du terrain des sports pour joindre la voie à créer au Nord de la ville avec une longueur de 1,82 km. Son emprise est de 10m.

2.1.4. Ouvrages d'art:

Il est prévu trois ouvrages d'art qui sont:

- le premier sur la route Bandiagara – Burkina au point de commencement du collecteur principal;
- le deuxième au point de jonction du collecteur secondaire situé au Sud Ouest vers Torroly avec le collecteur principal;
- le troisième: à la fin du collecteur secondaire situé du côté du stade.

2.2. RESEAUX DIVERS

2.2.1. Réseau d'adduction d'eau potable:

Il est prévu de:

procéder à l'extension du réseau d'adduction d'eau existant;

- déconseiller l'usage des eaux des forages et des puits de la ville de Koro comme eau de boisson;
- rechercher une autre source d'approvisionnement en eau potable moins riche en calcaire que celle de Pomorododiou-Koun;
- doter la ville de bouches d'incendie;
- exécuter des forages équipés de pompes manuelles dans les villages ci-après:

- 1 Dim-Na
- 2 Dim-Sogou
- 3 Anamoyela
- 4 Pigué
- 5 Néma
- 6 Sogou
- 7 Kénéwé
- 8 Biramaoundé
9. Bi
- 10 Timétogoro
- 11 Ouro korohin
- 12 Edjoubara
- 13 Kodourou
- 14 Ségué
- 15 Lemdé
- 16 Dérrou Ouro dourou
- 17 Pépa
- 18 Sissanhi
- 19 Gaura
- 20 Pongono.

2.2.2. Réseau d'électricité

L'électrification de la ville de Koro est prévue en 2004 par EDM-SA, pour un investissement de: trois cent soixante dix millions de francs CFA (370.000.000 F CFA).

Les actions prévues sont:

- la construction d'une centrale thermique ayant une capacité de 300kw avec un transformateur élévateur de 380/15.000 volts;
- l'installation d'un réseau de distribution d'une longueur estimée à 11km.

2.2.4. Réseau téléphonique

Il est prévu l'installation d'un nouveau central et l'extension du réseau existant en 2004. Ces actions coûteront sept cents cinquante millions francs (750.000.000 f cfa)

2.2.4. Télévision-Radio

Les investissements prévus par l'EDM-SA et la SOTELMA assureront le développement du secteur de la télévision et de la Radio dans Koro et tout le cercle.

2.2.5. Poste

Il est prévu la réhabilitation du bâtiment et la modernisation des équipements.

2.3. ENVIRONNEMENT

2.3.1. Assainissement

2.3.1.1. Drainage des eaux pluviales

Pour le drainage des eaux pluviales, le réseau se compose d'un collecteur principal et de quatre (4) collecteurs secondaires. Ce sont:

- le collecteur principal longe l'axe Koro-Bankass et draine vers l'exutoire toutes les eaux provenant des collecteurs secondaires vers l'exutoire situé à 5 km;
- le collecteur secondaire situé sur l'axe Bandiagara-Burkina. Il collecte les eaux du côté Est de la ville;
- le collecteur secondaire qui part du côté du stade pour déverser ses eaux dans l'exutoire.
- le collecteur secondaire qui relie l'ancienne route de Bankass à la nouvelle en passant à l'Ouest du Stade. Ce collecteur sert à drainer la partie de la ville comprise entre ce dernier et la route Bandiagara- Burkina;
- le collecteur secondaire Sud: collecte les eaux du CAP et de la zone de l'exutoire.

2.3.1.2. Evacuation des déchets liquides

Il est prévu:

- l'organisation de campagnes de sensibilisation sur la salubrité;
- l'utilisation de puisards conformes aux normes;
- l'utilisation des latrines conformes aux normes;
- construction de fosses septiques;
- l'acquisition de 2 camions vidangeurs

2.4.3. Evacuation des déchets solides

Il est prévu la réalisation de dépôts de transit à travers la ville.

Les GIE se chargeront de l'acheminement des déchets à ces dépôts de transit. La Mairie assurera le transport des déchets, des dépôts de transit vers les décharges finales qui sont au nombre de deux (2).

Des études seront menées pour déterminer l'emplacements des deux (2) décharges finales dans les directions Koro-Burkina et Koro-Bandiagara par l'ancienne route.

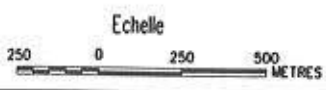
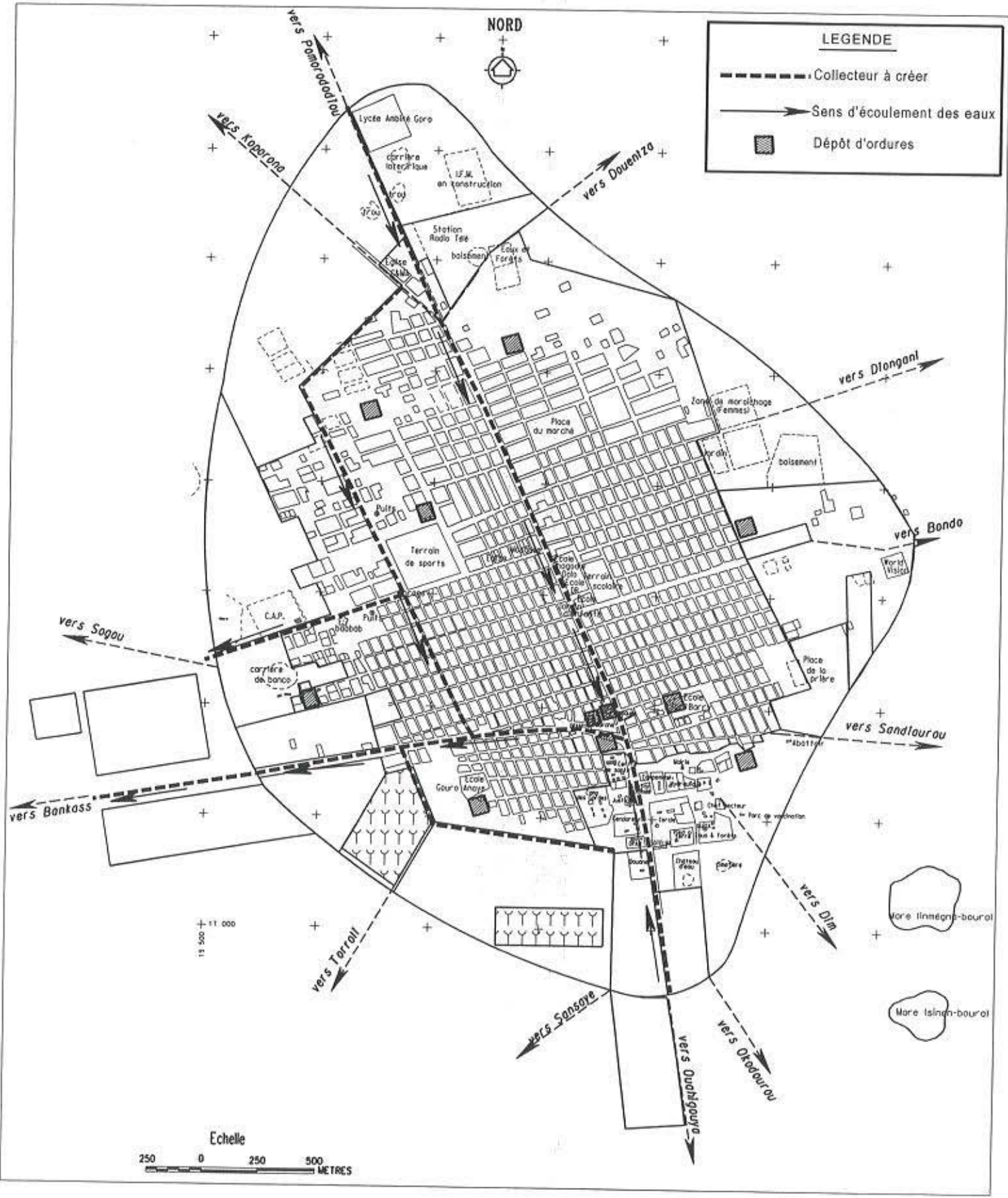
VILLE DE KORO

ASSAINISSEMENT



LEGENDE

- Collecteur à créer
- Sens d'écoulement des eaux
- Dépôt d'ordures



2.3.2. Préservation de la nature

Afin d'atténuer l'exploitation abusive des ressources forestières il est prévu de mettre fin:

- à l'exploitation anarchique du bois;
- à l'écimage des arbres par les éleveurs transhumants;
- aux feux de brousse.

Il est également prévu de procéder à l'augmentation des superficies des forêts à travers les campagnes de plantations d'arbres dans toute la commune.

Avec l'extension de la ville; il est prévu:

- une zone verte;
- l'extension de la zone de maraîchage;
- une ceinture verte d'une longueur de 100m.

Toutes ces actions auront pour effet de lutter contre la désertification.

III. Equipements programmés

Les activités programmées dans ce domaine permettront de doter la commune d'équipements nouveaux compte tenu des besoins futurs liés à sa croissance et par ailleurs d'améliorer les équipements existants par des actions de réhabilitation et de rénovation.

3.1. Equipements administratifs

Ce volet concerne les Services existants logés dans des bâtiments vétustes et des Services à prévoir.

3.1.1. Bureaux du cercle

Il est prévu la réhabilitation des bureaux du cercle de Koro

3.1.2. SLRC

La réhabilitation des bureaux de ce Service est prévue.

3.1.3. Mairie

La construction d'une Mairie est prévue à Koro I (quartier administratif).

3.1.4. Conseil de Cercle

Il est prévu la construction des bureaux du Conseil de Cercle dans le quartier administratif.

3.1.5. Justice

Les bureaux de ce Service sont à réhabiliter et à clôturer.

3.1.6. INPS

La construction de ce Service est prévue dans la nouvelle zone de bureaux.

3.1.7. CAP

Il est prévu la réalisation de la clôture.

3.1.8. Centre de Conseils aux Communes (CCC)

Sa construction est prévue dans la nouvelle zone de bureaux.

3.1.9. Service Local de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille

Il sera construit dans la nouvelle zone de bureaux.

3.1.10. Centre d'Auto Promotion des Femmes

C'est dans la zone de bureaux qu'il sera construit.

3.2. Equipements Socio-Sanitaires

3.2.1. Service du Développement Social et de l'Economie Solidaire

Sa construction est prévue dans la nouvelle zone de bureaux.

3.3. Equipements scolaires

3.3.1. Enseignement fondamental

3.3.2. Ecoles à rénover:

Il s'agit de trois écoles dont les locaux sont actuellement en ruine. Ce sont: l'école "Djibril Barry" (6classes), école "Siaka Dama A" (6 classes), "Djougodjié Dolo II (3 classes).

3.4. Equipement commerciaux

3.4.1. Centre commercial existant

Les actions porteront sur le réaménagement du centre commercial actuel afin de le rendre plus fonctionnel.

3.4.2. Nouveau centre commercial

Il est prévu sur la route de Bankass coté Ouest de la ville. Sa superficie est de 10ha

3.4.3. Marché à bétail

Il est prévu sur l'actuelle place d'embarquement du bétail sur la route de Bondo près du siège de World Vision. Sa superficie est de 7ha

3.4.4. Aire d'Abattage

Une nouvelle aire d'abattage est à aménager à coté de la zone industrielle sur la route de Bankass. Sa superficie est de 2ha

3.4.5. Centre artisanal

Sa construction est prévue sur la route de Bankass près du centre commercial. Sa superficie est de 5ha

3.4.6. Gare routière

Sa construction est prévue au bord sur la route de Bankass sur une superficie de 5ha

3.5. Equipements touristiques et de loisirs

Il est prévu:

- la rénovation du village "Anaye";
- la rénovation du campement hôtel.

3.6. Equipements sportifs et culturels

Il est prévu:

- la construction d'un centre multifonctionnel sur la route de Bondo sur une superficie de 2ha;
- la réhabilitation des terrains de sport.

3.7. Equipements culturels

Les actions à mener dans ce domaine consistent en la sécurisation des cimetières existants par la construction de clôtures.

3.8 Equipements de sécurité

Il est prévu:

- la construction d'un commissariat de police dans la zone de bureaux. Sa superficie est de 1ha
- la clôture des bureaux de la Gendarmerie, des bureaux de la Douane et du Peloton de la Garde Nationale;
- la construction de la maison d'arrêt d'une superficie de 2 ha.

EQUIPEMENTS

LEGENDE

ADMINISTRATION

1. Centre de Conseil de Cercle
2. Service local de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille
- 3 Centre d'auto-promotion des femmes
- 4 Institut des prévoyances sociales

SOCIO-SANITAIRE

5. Service de Développement Social et de l'économie solidaire

COMMERCE

6. Centre commercial
- 7 Centre artisanal
8. Marché à bétail
9. Abattoir
- 10 Chambre des métiers .
- 11 Gare routière
- 12 Aire de stationnement de gros porteur

CULTUREL

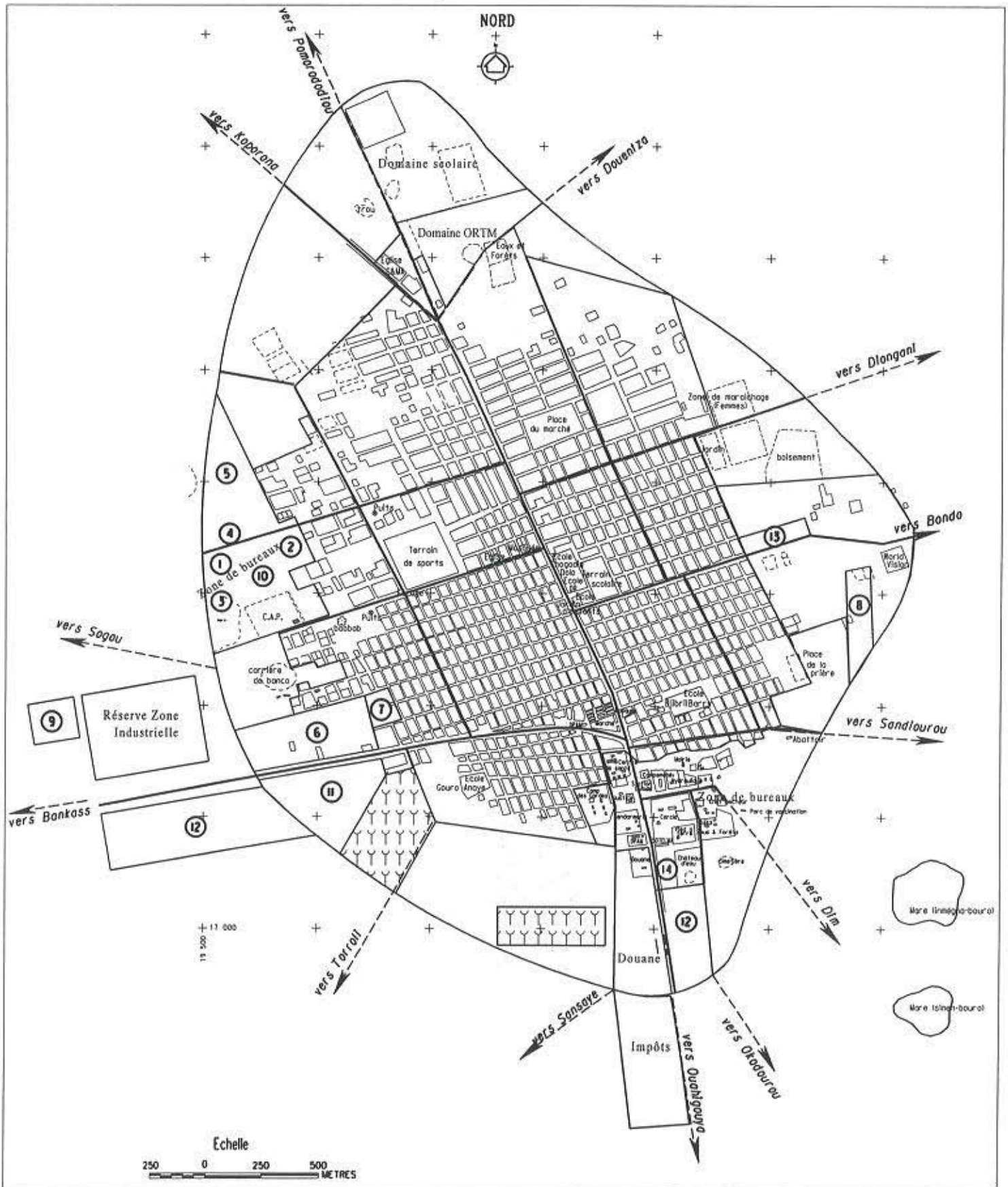
13. Centre multifonctionnel

SECURITE

- 14 Commissariat

VILLE DE KORO

EQUIPEMENTS



IV. TRANSPORT

4.1. Infrastructures

Pour le développement du secteur, il est prévu la construction et l'aménagement des voies et des ouvrages d'art comme indiqué dans le volet voirie.

4.2. Equipements

Il est prévu la construction d'une gare routière et d'un parking pour gros porteurs sur l'axe Bankass – Koro

4.3. Organisation du transport

Les syndicats et la coopérative des transporteurs pourront continuer à gérer le secteur.

4.4 Perspectives

Les aménagement prévus vont contribuer au développement général du transport dans la commune de Koro

V. EVALUATION DU SCHEMA

L'ensemble des actions d'aménagement et de réalisation d'équipement préconisées dans le rapport programme ont fait l'objet d'une estimation approximative afin de dégager un coût estimatif de réalisation du schéma.

Comme il ressort du tableau ci-après (voir feuille)

Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Koro et Environs (2004 - 2023)

Tableau n°24: Coût estimatif du Schéma Directeur d'Urbanisme de Koro et environs

N°	Action programmée	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA			
					Etat	Collectivités Territoriales	Privés	Population
I	Délimitation et bornage des zones d'activités	Préserver les espaces	FF	FF	10			
II	Elaboration de Plan d'Urbanisme Sectoriel	Préciser d'avantage le contenu du schéma	2	30	60			
III	Aménagement des zones d'habitat	Créer des parcelles viables pour l'habitat	75 ha	50		375		
IV	Aménagement des grandes zones d'activités	Favoriser un développement harmonieux des activités						
4.1	Aménagement de la gare routière	Organiser le trafic des véhicules et créer des emplois	5 ha	50		250		
4.2	Aménagement de la zone de bureaux	Créer les conditions propices à l'extension des zones d'activités	12 ha	50	600			
4.3	Aménagement du domaine scolaire	Assurer le développement de l'éducation	20ha	30	600			
4.4	Aménagement d'une zone d'entrepôts et douane	Organiser l'entreposage des produits commerciaux	10 ha	30		300		
4.5	Aménagement d'un centre commercial et artisanal	Créer les conditions propices à décongestionner le centre actuel	15	50		750		
4.6	Etude de faisabilité du périmètre maraîcher	Développer l'agriculture et promouvoir l'auto suffisance alimentaire	ff	30	30			
Sous total grandes zones d'activités: 2.975.000.000 f cfa					1.300	1.675		

Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Koro et Environs (2004 - 2023)

Tableau n°24: (suite) Coût estimatif du Schéma Directeur d'Urbanisme de Koro et environs

N°	Action programmée	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA			
					Etat	Collectivités Territoriales	Privés	Population
VI	Voirie, réseau divers-assainissement							
6.1	Voirie							
6.1.1	Voies bitumées à créer bretelle RN15	Améliorer la circulation	1,95km	100	195			
6.1.2	Voies latérites à créer ceinture intérieure	Améliorer la circulation	9,7km	60		582		
6.1.3	Voies existantes à bitumer RN15	Désenclaver	65km	40	2.600			
6.1.4	voies existantes à bitumer ancienne Route Bandiagara	Améliorer la circulation	4,2km	40		168		
6.1.5	Voies existantes à latériter	Améliorer la circulation	40,92km	40	1.044	592,8		
6.1.6	Pistes existantes à latériter	Désenclaver	100,5km	25	2.512,5			
Sous Total voirie : 7.694.300.000 f cfa					6.351,5	1.342,8		

Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Koro et Environs (2004 - 2023)

Tableau n°24: (suite) Coût estimatif du Schéma Directeur d'Urbanisme de Koro et environs

N°	Action programmée	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA			
					Etat	Collectivités Territoriales	Privés	Population
VI	Voirie, réseau divers- assainissement							
6.2	Réseau divers							
6.2.1	Forage dans les villages et hameaux		19	6	-	114	-	-
6.2.2	Electrification de la ville		1	FF	-	-	370	-
6.2.3	Central et réseau téléphonique		1	FF	750	-	-	-
Sous Total réseaux divers : 1.234.000.000 f cfa					750	114	370	
6.3	Assainissement							
6.3.1	Collecteur à créer		9,2km	30		276		
6.3.2	Ouvrages d'art à créer		3 unités	20		60		
6.3.3	Dépôts de transit		11 unités	2		22		
6.3.4	Décharges finales		2	10		20		
Sous Total assainissement : 378.000 000 f cfa						378	-	
Total voirie, réseaux divers et assainissement: 9.310.000.000 f cfa					7.101,5	1.834,5	370	
Pourcentage: 100%					76,3%	19,7%	4%	

Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Koro et Environs (2004 - 2023)

Tableau n°24: (suite) Coût estimatif du Schéma Directeur d'Urbanisme de Koro et environs

N°	Action programmée	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA			
					Etat	Collectivités Territoriales	Privés	Population
VIII	Equipements							
8.1	Equipements administratifs							
8.1.1	Réhabilitation des bâtiments existants	Améliorer les conditions de travail	FF	20	20			
8.1.2	Construction des bâtiments de la Mairie	Améliorer les conditions de travail	1	40		40		
8.1.3	Construction bureaux conseil de cercle	Améliorer les conditions de travail	1	40		40		
8.1.4	Construction bureau INPS	Améliorer les conditions de travail	1	20			20	
8.1.5	Construction bureaux CCC	Améliorer les conditions de travail	1	10		10		
8.1.6	Clôture du CAP	Sécurisé le service	1	7	7			
8.1.7	Clôture justice	Sécurisé le service	1	7	7			
8.1.8	Construction bureaux service local de la femme	Promotion de la femme	1	20	20			
8.1.9	Construction centre d'auto promotion de la femme	Promotion de la femme	1	50	50			
Sous Total équipements administratif : 2.140.000.000 f cfa					104	90	20	

Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Koro et Environs (2004 - 2023)

Tableau n°24: (suite) Coût estimatif du Schéma Directeur d'Urbanisme de Koro et environs

N°	Action programmée	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA			
					Etat	Collectivités Territoriales	Privés	Population
VIII	Equipements							
8.2	Equipements socio-sanitaire							
8.2.1	Construction du service de développement social	Améliorer les conditions de travail	1	20	20			
Sous total Equipements socio-sanitaire: 20.000.000 FCFA					20			
8.3	Equipements scolaires							
8.3.1	Renovation école	Promouvoir l'enseignement	3	25	75		20	
Sous total Equipements scolaires: 75.000.000 FCFA					75			
8.4	Equipements commerciaux							
8.4.1	Aménagement du centre commercial	Promouvoir le commerce	FF			50		
8.4.2	Aménagement d'un nouveau centre commercial	Promouvoir le commerce	1	150		150		
8.4.3	Marché à bétail à aménager	Promouvoir le commerce du bétail	FF			20		
8.4.4	Aménagement aire d'abattage	Améliorer les conditions sanitaires d'abattage	1			30		
8.4.5	Construction d'un centre artisanal	Promouvoir l'artisanat	1					100

Tableau n°24: (suite) Coût estimatif du Schéma Directeur d'Urbanisme de Koro et environs

N°	Action programmée	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA			
					Etat	Collectivités Territoriales	Privés	Population
VIII	Equipements							
8.4	Equipements commerciaux (suite)							
8.4.6	Construction d'une gare routière	Promouvoir le transport	1	200		200		
Sous Total équipements commerciaux: 5.50.000.000 f cfa						450	100	
8.5	Equipements touristiques et de loisirs							
8.5.1	Rénovation village Anaye et campement hôtel	Améliorer les conditions d'accueil	FF		100			
Sous Total équipements touristiques et de loisirs: 100.000.000 f cfa					100		20	

Tableau n°24: (suite) Coût estimatif du Schéma Directeur d'Urbanisme de Koro et environs

N°	Action programmée	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA			
					Etat	Collectivités Territoriales	Privés	Population
VIII	Equipements							
8.6	Equipements sportifs et culturels							
8.6.1	Construction maison des jeunes multifonctionnelle	Promouvoir la jeunesse	1	150	150			
8.6.2	Réhabilitation des terrains de sport	Promouvoir la jeunesse	FF		40			
Sous Total équipements touristiques et de loisirs: 190.000.000 f cfa					190			
8.7	Equipements culturels							
8.7.1	Clôture des cimetières	Sécurisation des cimetières	FF			60		
Sous Total équipements culturels: 60.000.000 f cfa						60		

Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Koro et Environs (2004 - 2023)

Tableau n°24: (suite) Coût estimatif du Schéma Directeur d'Urbanisme de Koro et environs

N°	Action programmée	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA			
					Etat	Collectivités Territoriales	Privés	Population
8.8	Equipements de sécurité							
8.8.1	Construction d'un commissariat de police	Renforcer la sécurité des populations	1	30	30			
8.8.2	Clôture des bureaux (douanes, gendarmerie, garde nationale)	Sécuriser les services	FF		20			
8.8.3	Reconstruction maison d'arrêt	Améliorer les conditions carcérales	1	40	40			
Sous Total équipements de sécurité: 900.000.000 f cfa					90			
Total équipements: 1.299.000.000 f CFA					579	600	120	
TOTAL GENERAL: 13.580.000.000 F CFA					8.980,5	4.109,5	490	
POURCENTAGE: 100%					66	30	4	

Tableau n°34: Récapitulation des charges financières et répartition entre les différents intervenants.

N°	Structure de financement	Etat		Collectivités Territoriales		Privés		Population	
		Montant (FCFA)	%	Montant (FCFA)	%	Montant (FCFA)	%	Montant (FCFA)	%
I	Délimitation d'espaces et Etudes	70.000.000	100						
II	Aménagement des zones d'habitat			375.000	100				
III	Aménagement des zones d'activités	1.230.000.000	49	1.300.000.000	51				
IV	Réalisation de voirie et réseaux divers	7.101.500.000	76,3	1.834.500.000	19,17	370.000.000	4		
V	Réalisation d'équipements	579.000.000	45	600.000.000	46	120.000.000	9		
VI	TOTAL: 13.580.000.000	8.980.500.000		4.109.500.000		490.000.000			

Comme il ressort du tableau récapitulatif que, le coût total du Schéma a été estimé à 13.580.000.000 francs CFA repartis comme suit:

- ETAT 8.980.500.000 F CFA soit 66%;
- COLLECTIVITES TERRITORIALES 4.109.500.000 F CFA soit 30%;
- PRIVES 490.000.000 F CFA soit 4%;

TROISIEME PARTIE: STRATEGIES D'APPLICATION

I. STRATEGIES

Le Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Koro et environs définit les grandes orientations du développement de la ville pour une période de vingt (20) ans soit à l'horizon (2023). Afin que ce développement puisse se faire de manière harmonieuse, tout en évitant les opérations qui sont de nature à modifier les objectifs de la planification, il s'avère nécessaire de dégager un ensemble de stratégies susceptibles de faciliter la gestion et la maîtrise de la croissance urbaine par les autorités communales. Ces stratégies sont de quatre (4) ordres qui sont : foncière, institutionnelle, financière et sectorielle.

1.1. Stratégie foncière

Afin d'atteindre les objectifs du Schéma, il est nécessaire que les mesures foncières soient conformes aux orientations du Code Domanial et Foncier.

La stratégie foncière est axée sur la préservation des espaces urbains et surtout déjà ceux programmés par le Schéma et leur utilisation suivant la destination programmée.

Pour la gestion de l'espace défini, il est nécessaire de procéder aux immatriculations foncières. La mise en place d'un observatoire du foncier est de nature à impliquer l'administration, la société civile et les techniciens dans la gestion du foncier. Elle permettra aussi à la commune rurale de Koro et les communes rurales limitrophes de travailler en concertation pour sauvegarder les intérêts de leurs populations respectives.

Il appartiendra donc à la commune de veiller au maintien de l'équilibre entre l'agglomération urbaine et les villages de la commune. Depuis l'avènement de la décentralisation, c'est la mairie à travers sa commission domaniale qui est chargée de l'application des textes législatifs et réglementaires.

1.2. Stratégie institutionnelle.

Pour atteindre les objectifs du présent Schéma, il est indispensable de mettre en place une structure qui aura pour tâches de suivre et évaluer régulièrement les actions prévues. Cette structure pourra se réunir une à deux fois par an pour faire le point des réalisations, recenser les problèmes et difficultés à mis parcours afin de dégager les solutions appropriées et s'il y a lieu proposer la révision du Schéma.

A cet effet il est recommandé, dès l'approbation du schéma, la mise en place par le Préfet du cercle, d'un comité de suivi et d'évaluation du Schéma. Ce comité local sera composé comme suit :

- le Préfet de Koro, Président ;
- le représentant du conseil de cercle ;
- les conseillers municipaux de la commune de Koro au nombre de 3 dont le Maire;
- les représentants du chef de village de Koro au nombre de.....;
- un représentant de chacune des mairies des communes limitrophes ;
- un représentant du service chargé de l'urbanisme – Rapporteur ;
- les représentants des services techniques chargés des routes, de la topographie et de l'assainissement ;
- le représentant du service chargé des domaines ;
- le représentant de la chambre du commerce et d'industrie ;
- les représentants des ONG, et GIE ;
- le représentant de la coordination des radios libres ;
- toutes autres personnes physiques ou morales dont l'expertise permet d'améliorer le cadre de vie des populations.

5.3. Stratégie financière

Le coût total du Schéma d'Urbanisme: a été évalué à 13.580.000.000 francs cfa réparties entre l'Etat, Collectivités Territoriales, les Privés.

5.3.1. Etat

Il a une charge financière de l'ordre de 8.980.500.000 F CFA soit 66 % du coût du projet. La réalisation des infrastructures tels que, les bureaux des services locaux, les équipements de sécurité et de protection civile ainsi que les voies lui est réservée. Le regroupement de certains services locaux dans un même bâtiment conçu à cet effet pourra réduire de beaucoup les charges financières. La réalisation des pistes rurales dont l'aménagement constitue le volet le plus important pourra être soumise au programme national d'infrastructures rurales (P.N.I.R).

5.3.2. Collectivités Territoriales

Elle a une charge financière de 4.109.500.000 F CFA soit 30 % du coût du projet et soit 205.475.000 f CFA par an. Les 4% restant soit 490 millions représente la part des privées

Les aménagements prévus au compte de la commune sont essentiellement composés de travaux dont les charges sont répercutées sur les bénéficiaires. Il s'agit notamment :

- de la viabilisation des zones d'habitation;
- de la viabilisation des zones d'activités tels que le centre commercial et la gare routière.

L'aménagement de certaines voies et des collecteurs constitue également un volet important pour son financement.

La mairie pourra s'adresser à des bailleurs de fonds.

Tableau n°25: Budget de la commune des deux (2) dernières années

N°	Année	Dépenses CFA		
		Fonctionnement	Investissement	Total
1	2002	19.677.335	21.637.837	41.315.272
2	2003	14.971.455	149.711.455	164.682.910
3	2004	17.324.395	85.674.646	102.999.041
4		28,5%	71,5%	100%

- De l'analyse du budget de la commune, il ressort qu'en moyenne 28,5.% des dépenses ont été destinés au fonctionnement et 71,5.% aux investissements qui ont un rapport avec les aménagements prévus dans le Schéma. Ce qui est une bonne tendance qui mérite d'être poursuivie.

Le programme d'investissement prévu doit être poursuivi pour que la part de l'investissement soit plus importante que celle du fonctionnement. Surtout si on tient compte du fait que l'un des objectifs de la mairie est le développement harmonieux du cadre de vie des populations.

Il apparaît également que les moyens des Collectivités Territoriales sont réduits pour faire face à une telle charge financière. Mais, si l'on tient compte du fait que les dépenses à effectuer par des Collectivités Territoriales portent surtout sur l'aménagement des terrains dont les coûts sont répercutés sur les bénéficiaires, la charge paraît supportable. Il reste maintenant aux Collectivités Territoriales de disposer de moyens pour la réalisation de ces infrastructures.

A cet effet, les Collectivités Territoriales pourront solliciter les expertises nécessaires pour monter des dossiers économiquement rentables à soumettre à des bailleurs de fonds tels que la Banque de l'Habitat du Mali (BHM), l'Office Malien de l'Habitat (O.M.H).

5.3.3. Privés

Ils ont une charge financière de l'ordre de 490.000.000 F CFA soit 4% du coût du projet.

La mise en place du réseau d'électricité, constitue le volet le plus important.

Les privés interviennent également dans la réalisation des équipements commerciaux (centre commercial, gare routière).

Il est nécessaire de mener une bonne politique de sensibilisation afin que les privés puissent adhérer pleinement au projet.

Il est surtout important d'acquérir leur confiance.

5.3.4. Populations

Elles interviennent pour le paiement des frais d'édilité et frais de viabilisation des parcelles à usage d'habitation.

Elles pourront également intervenir dans les actions d'assainissement et de salubrité, si elles sont bien sensibilisées (journées de salubrité).

5.4. Stratégie sectorielle

Pour l'application du SDU, il est prévu l'élaboration des plans détaillés réglementant l'utilisation des sols et établissant des précisions pour différents secteurs couverts par le Schéma Directeur. Chaque secteur fera l'objet d'une étude détaillée appelée "Plan d'Urbanisme sectoriel" (PUS) dans le but de préciser de manière détaillée le contenu du Schéma.

Le PUS doit être conforme aux orientations du Schéma et préciser les règles d'utilisation du sol.

Dans le cadre de cette étude la ville a été divisée en deux secteurs appelés zones de P.U.S. à partir de la RN15 (route du poisson) et l'ancienne route de Bankass.

1.4.1. Zone de PUS n° 1 ou secteur Est

Elle couvre une superficie d'environ 128 ha environs et comprend un noyau ancien avec les quartiers anciens Nongou, Ogonongou Bononongou, Lévèngou et Kogoronongou.

Il doit abriter le domaine scolaire en formation ; l'espace maraîcher.

Ce secteur se caractérise par l'absence totale de structure d'assainissement; en effet le problème d'assainissement est plus accentué à l'Est qu'à l'Ouest.

- Présence d'eaux de stagnation.

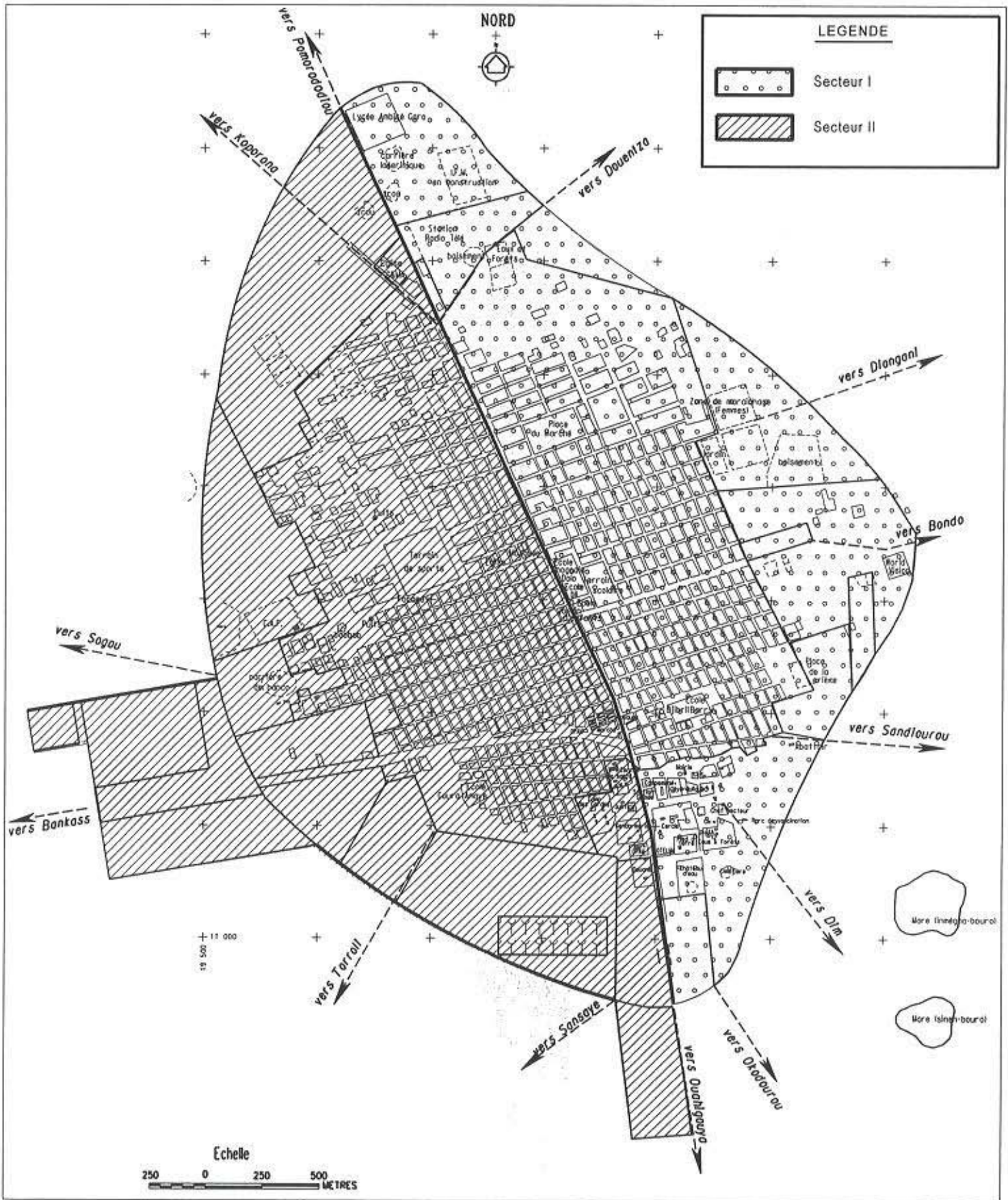
1.4.2. Zone du PUS n°2 ou secteur Ouest

Elle couvre une superficie d'environ 115Ha environs et comprend: les quartiers de Dionongou, Banongou et Mossinongou. Ce secteur comporte la zone d'extension de l'habitat et la plupart des zones d'activités.

- Il y a aussi le problème de stagnation des eaux pluviales et la nécessité d'étendre le réseau de voirie.

VILLE DE KORO

ZONE DE P.U.S.



II. PHASAGE

2.1. Première phase (2004 – 2013)

Dans le domaine de l'habitat la mairie doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour la densification des parcelles attribuées.

La surface prévue pour cette phase est de 25 ha., situées dans la partie Est de la ville

- Le niveau minimum d'aménagement requis est le rechargement en latérite des voies principales;
- La voirie portera sur l'ensemble des voies à aménager et la délimitation des voies à créer;
- L'assainissement portera sur la réalisation des infrastructures prévues.

2.2. Deuxième phase :(2014 – 2023)

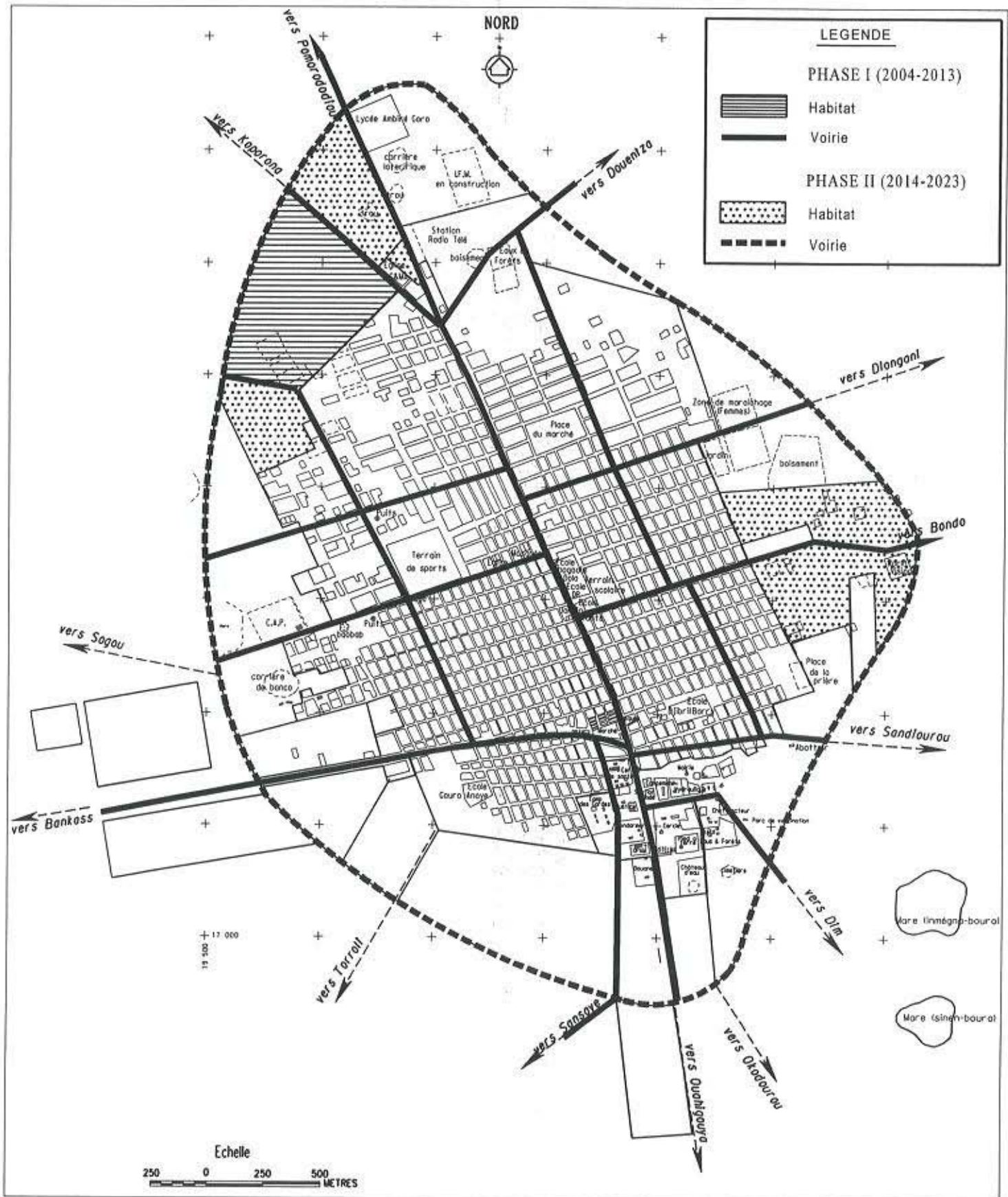
Dans le domaine de l'habitat, l'accent devra être mis sur la densification des tissus en formation résultant de la première phase. L'aménagement de nouvelles zones d'habitat portera sur 50 ha situés à l'Ouest de la ville.

La voirie portera sur les voies à créer qui seront aménagées en bitume pour une partie de la rocade et en latérite pour le reste de la rocade.

Les autres voies subiront un traitement en bitume ou en latérite. Les ouvrages d'art seront réalisés et feront l'objet de traitement, les traversées des obstacles.

VILLE DE KORO

PHASAGE



III. RECOMMANDATIONS

Dans le but d'atteindre les objectifs du Schéma, les recommandations ci-après sont faites à l'endroit du comité de suivi et d'évaluation ainsi qu'aux différents acteurs chargés de la mise en œuvre.

Ce sont :

- sensibiliser et informer l'ensemble des acteurs sur les objectifs du Schéma ;
- sensibiliser et informer les autorités des communes sur les instruments de gestion de leurs agglomérations ;
- dynamiser et appuyer les actions des G.I.E dans le cadre de l'assainissement et sensibiliser les populations afin qu'elles adhèrent aux actions de collecte et d'évacuation des déchets ;
- transmettre les copies du SDU, après approbation, aux acteurs concernés et tenir un séminaire de restitution ;
- faire l'adressage des rues.

Les services tels que l'EDM, la SOTELMA et d'autres entrepreneurs devront informer les autorités communales de tous travaux à entreprendre dans la commune.

ANNEXES

DELIBERATION N° 085 /CR- K

Le conseil communal de la commune rural convoqué en session extraordinaire le 11/ 11/ 03 s'est réuni le 19/ 11/ 03 sous la présidence du Maire Anahi NIANGALY dans la salle de délibération de la Mairie.

Le secrétariat était assuré par le secrétaire général de la mairie Bossoudé Ganamé

Ordre du jour: Etude et approbation du schéma directeur d'urbanisme de la commune rurale de Koro et environs.

- Nombre de conseillers en exercice: 23
- Nombre de conseillers présents: 22
- Nombre de conseiller absent: 1

Le quorum atteint, le conseil a valablement délibéré.

Le conseil communal après avoir délibéré au scrutin public par 22 voix pour 1 absent.

DECIDE:

Article 1: d'adopter le schéma Directeur d'urbanisme de la commune rurale de Koro et environs pour les années 2004 -2023.

Article 2: La presente délibération sera enregistrée et communiquée partout où besoins sera

Ont signé avec le Président le Conseillers Presents.

1- Anahi NIANGALY

2- Issa DAMA

3- Apaye NIANGALY

4- Assom BAMADIO

5- Aldiouma NIANGALY

6- David SAGARA

7- Bourema Assam DAMA

8- Bourema Aldiouma DAMA

9- Méréhara DJIMDE

10- Fatoumata KODIO

11- Kalba TEMBELY

12- Hamadoun NIANGALY

13- Allaye BAMADIO

14- Moussa O POUDIOUGO

15- Assivé DAMA

16- Amono dit Abdoulaye DOLO

17- Assétou MAGASSA

18- Diakaridia DJIMDE

19- Messoum NIANGALY

20- Ousmane SAGARA

21- Agoumo DJIMDE

22 Aly Niangaly
23 Aho Togo eto

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

Fait à Koro le 19/11/03

Approbation du Préfet



Capitaine Karo KONE

Le Maire



Anahi [Signature]

DECISION N° 143/P-CK.SP.

PORTANT APPROBATION,

de la délibération N°085/CR.K en date du 19-11-2003 du Conseil communal de la Commune rurale de Koro, relative au Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de Koro et environs.

LE PREFET DU CERCLE DE KORO

VU, la constitution de la République du Mali;

VU, la loi 93-008 du 11 février 1993 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales;

VU, la loi 95-034 du 12 avril 1995 portant code des collectivités;

VU, la loi 96-050 du 16 octobre 1996 portant principe de constitution de gestion du domaine des collectivités territoriales;

VU, le Décret N°99-370/P.RM DU 24-11-1999 fixant la nomenclature budgétaire des collectivités territoriales;

VU, le Décret N°95-210/P.RM du 30 mai 1995 déterminant les conditions de nomination et les attributions des représentants de l'Etat au niveau des collectivités territoriales;

VU, la délibération du conseil communal de la commune rurale de Koro.

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : Est approuvée la délibération N°085/CR.K en date du 19-11-2003 du Conseil communal de la Commune rurale de Koro, relative au Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de Koro et environs.

ARTICLE 2 : La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera ./

AMPLIATIONS:

- | | |
|------------------------|-----|
| - HC-R.MOPTI | 1 |
| - COMMUNE DE KORO | 1 |
| - BUREAU D'ETUDES-BEID | 1 |
| - ARCHIVE/CHRONO | 2/5 |

KORO, le 19 Novembre 2003.



LISTE DES PARTICIPANTS

N°	NOM ET PRENOM	FONCTION/SERVICE
1	Anahi NIANGALY	Maire Koro
2	Agadou DAMA	Secrétaire Général Commune Bardo
3	Kadri Allaye POUDIOUGO U	Commune Youdiou
4	Messoum NIANGALY	Elu Koro
5	Amatigué BAMADIO	Conseiller ville Koro
6	Assana NIANGALY	Conseiller ville Koro
7	Boukary KANE	Service Conservation de la Nature Koro
8	Aliou N'DIAYE	Sous Préfet Koro
9	Hamadoun DJIGUIBA	Statistique Mopti
10	Atimé NIANGALY	Chef de village Koro
11	Samba Aldio N'DJIM	Correspondant de Presse à Koro
12	Mme DEMBELE Souraka	D.R.P.F.E.F
13	Yacouba DAMA	S.G. Commission Sougout I
14	Idrissa GUINDO	S.G. Commission Pel
15	Allaye GUINDO	Action Sociale
16	Adj chaka DIALLO	Chef de Pel Gardes
17	Amadou NIANGALY	Transport
18	Attoye Kodio	Service Jeunesse
19	Aldiouma NIANGALY	Association Jeunesse
20	Boureima DAMA	Centre de Santé
21	Soumaila NIANGALY	SLACAER
22	Doumouno Kéné BAMADIO	Chambre des Métiers
23	Dramane DAO	Chef S/RC Koro
24	Ousmane SAGARA	Président Conseil de Cercle
25	Hassane TIMBO	CARE Koro
26	Lassana DIARRA	Sous Préfet Koporo-Na
27	Gaston TOGO	Chambre d'Agriculture
28	Mamadou MANGARA	D.N.U.H
29	Paul DOUGNON	CAP
30	ISAC DOLLO	C.C.C
31	Ali DIENTA	Commerce
32	A/C Diakaro DOUMBIA	Gendarmerie
33	Mme TOLO Assetou MAGASSA	CAFO
34	Amadou Anaye TOGO	Commune Koporo-na
35	Daouda TOLO	ORONA FM
36	Issa O DAMA	AMAKENE
37	Boubacar SIDIBE	SOTELMA
38	Saidou BAMADIO	Personne Ressources
39	Seydou KONE	Administrateur
40	Allaye KASSE	D.R.U.H-Mopti
41	Ousmane COULIBALY	D.R.U.H-Mopti
42	Emmanuel TOGO	ORTM
43	Ousmane DIARRA	D.N.U.H
44	Djibril TOURE	DRACPC-Mopti
45	Garibou POUDIOUGOU	Conseil de cercle Koro-pon
46	Kalba TEMBELY	Conseil de cercle Koro